

# **SOMMAIRE**

**RESUME**

**ABSTRACT**

**Liste des tableaux**

**Liste des encadrés**

**Liste des figures**

**Liste des photos**

**Liste des sigles et acronymes**

**INTRODUCTION**

## **1 MATRIELS ET METHODES**

- 1.1 Justification du choix de la zone d'étude
- 1.2 Matériels
- 1.3 Démarches communes aux deux hypothèses
- 1.4 Démarche de vérification de chaque hypothèse
- 1.5 Limites de l'étude
- 1.6 Chronogramme des activités

## **2 RESULTATS**

- 2.1 Pertinence des critères d'éligibilité de bénéficiaires adoptés par le FID
- 2.2 Efficacité et efficience de l'ensemble des étapes de ciblage du FID

## **3 DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS**

- 3.1 Discussions
- 3.2 Recommandations

**CONCLUSION**

**BIBLIOGRAPHIE**

**ANNEXES**

**Liste des annexes**

**TABLE DES MATIERES**

## **Liste des tableaux**

	<i>Numéro de page</i>
Tableau 1 : Grille de ciblage et modalités des critères de ciblage -----	6
Tableau 2 : Variables utilisées pour l'estimation de la dépense dans l'EPM -----	8
Tableau 3 : Tableau de contingence type, étape préalable au calcul des indicateurs d'efficacité de ciblage-----	10
Tableau 4 : Signification des indicateurs de ciblage utilisés -----	11
Tableau 5 : Formules des erreurs du ciblage-----	12
Tableau 6 : Référence des questions correspondantes aux critères de ciblage dans l'EPM ---	13
Tableau 7 : Matrice de résultats du test de $\chi^2$ -----	13
Tableau 8 : Matrice de résultats intermédiaires au calcul des indicateurs d'efficacité du ciblage par critères -----	15
Tableau 9 : Formules des erreurs du ciblage par critères-----	16
Tableau 10 : Référence des questions lors de l'auto-ciblage dans l'EPM -----	19
Tableau 11 : Matrice de résultats intermédiaires au calcul des indicateurs d'efficacité de l'auto- ciblage-----	21
Tableau 12 : Formules des erreurs de l'auto-ciblage -----	21
Tableau 13 : Matrice de résultats de sondage d'opinion des non-inscrits -----	22
Tableau 14 : Chronogramme des activités -----	24
Tableau 15 : Corrélation des critères de ciblage du FID avec la pauvreté et la vulnérabilité --	25
Tableau 16 : Tableau de contingence pour l'analyse de l'efficacité des critères de ciblage ---	26
Tableau 17 : Valeur des indicateurs de l'efficacité de critères de ciblage-----	26
Tableau 18 : Erreurs lors du rangement des inscrits, pour la sélection des bénéficiaires -----	29
Tableau 19 : Indicateurs de pauvreté de la zone d'étude-----	30
Tableau 20 : Tableau de contingence pour l'analyse de l'efficacité de l'auto-ciblage-----	31
Tableau 21 : Classement des causes principales de non-inscription -----	33
Tableau 22 : Tableau de contingence pour l'analyse de l'efficacité de l'ensemble des étapes de ciblage -----	34
Tableau 23 : Valeur des indicateurs de l'efficacité de la méthode de ciblage-----	34
Tableau 24 : Comparaison de l'approche EPM et l'approche FID, sur la définition de la pauvreté -----	36
Tableau 25 : Analyse FFOM de la méthode de ciblage du FID -----	43
Tableau 26 : Grille de ciblage ajustée -----	46

## **Liste des encadrés**

Encadré 1 : Les critères d'éligibilité de bénéficiaires utilisés par le FID-----	6
Encadré 2 : Sections du questionnaire allégé EPM Ankasina -----	7
Encadré 3 : Indicateurs d'efficacité de ciblage utilisés -----	9
Encadré 4 : Formules de $DC_{critères}$ -----	15
Encadré 5 : Formules de $PartN_{critères}$ -----	16

## **Liste des figures**

	<i>Numéro de page</i>
Fig. 1 et 2 : Présentation des erreurs d'inclusion et d'exclusion parmi les inscrits, consécutives à l'application de critères -----	27
Fig. 3 : Répartition des erreurs de notation, dans chaque critère, et dans les deux registres-----	27
Fig. 4 : Répartition des lignes suivant les erreurs qu'elles contiennent -----	28
Fig. 5 et 6: Vérification des réponses des déclarants lors de l'auto-ciblage, à chaque question -----	30
Fig. 7 et 8 : Présentation des erreurs d'inclusion et d'exclusion lors de l'auto-ciblage -----	32
Fig. 9 : Répartition des inscrits et non, suivant leur niveau de vie subjectif -----	32
Fig. 10 : Répartition des principales causes de non-inscription -----	33
Fig. 11 et 12 : Présentation des erreurs d'inclusion et d'exclusion en considérant l'ensemble de méthode de ciblage -----	35
Fig. 13 : Répartition moyenne des coûts d'un sous-projet -----	35

## **Liste des photos**

Photo 1 : Carte de localisation de la zone d'étude -----	4
--	---

## **Liste des sigles et acronymes**

ACT	Argent Contre Travail
AG	Assemblée Générale
AGEX	Agent d'exécution
CC	Comité de Ciblage
CM	Chef de Ménage
DC	Différentiel de ciblage
EFSRP	Emergency Food Security and Reconstruction Project (ou Projet de sécurité alimentaire et reconstruction)
EPM	Enquête Périodique auprès des Ménages
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
FKT	Fokontany
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
INSTAT	Institut National de la Statistique
McRAM	Multi-cluster Rapid Assessment Mechanism
Nb.	Nombre
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PartN	Part normalisée des transferts allant aux pauvres de la population
ROR	Réseaux d'Observatoire Ruraux
SA	Sécurité Alimentaire
SAP	Système d'Alerte Précoce
SIRSA	Système d'Information Rurale sur la Sécurité Alimentaire
SNU	Système des Nations Unies
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds International des Nations Unies pour le secours d'urgence à l'enfance)
$\chi^2$	« Chi-deux » ou « Chi carré »
$\Sigma$	Somme

## **INTRODUCTION**

La majorité de la population malgache, soit près de 70 à 75%, sont qualifiées de pauvres (PNUD, 2010 ; INSTAT, 2011). Cette pauvreté, n'est pas seulement monétaire mais concerne aussi l'alimentation, la santé, l'éducation, le logement, etc. Le partage inéquitable du revenu national aggrave davantage la situation en agrandissant le fossé entre la classe riche et celle pauvre. Une telle situation engendre naturellement un climat d'insécurité, voire une explosion sociale. Pour les prévenir, la protection sociale en tant que filet de sécurité est indispensable. Sa mise en place permet d'amortir les chocs, tels que la situation de crise, catastrophes naturelles,... à l'égard des vulnérables. Elle couvre l'assurance sociale, les transferts sociaux et les normes minimales du travail »(OCDE, 2009). Les transferts sociaux ou « assistance sociale », par rapport aux deux autres, ont une vocation particulière car ils sont destinés aux plus pauvres, de façon non contributive. Par ailleurs, un bon nombre d'ouvrages atteste l'efficacité des politiques ciblées dans la lutte contre la pauvreté, par rapport à l'approche universelle, sans ciblage (LAVALLEE et al., 2009 ; GROSH et al., 2008). Ce précepte se fonde sur le fait que pour lutter efficacement contre la pauvreté, et dans le souci de l'efficience des ressources allouées, il importe de concentrer les efforts sur les pauvres et de ramener ces derniers au-dessus du seuil de pauvreté (CHERRIER, 2010). Multiples sont les méthodes de ciblage, lesquelles peuvent être classées globalement en méthode non-sélective ou auto-ciblage et méthode sélective basée sur des critères d'éligibilité (LAVALLEE et al., 2009).

A Madagascar, nombreux sont les programmes et projets de transferts sociaux, procédant par le ciblage de leurs bénéficiaires. A titre indicatif, la composante « protection sociale » du Fonds de Développement local (FDL), le projet « *Sécurité alimentaire et nutrition élargie* » (SECALINE) financé conjointement par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la Banque Mondiale (BM), les travaux de *Cooperative for Assistance and Relief Everywhere* (CARE) pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones désavantagées, en sont des exemples (ANDRIANJAKA et MILAZZO, 2008).

Quant au Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), à travers le projet Sécurité alimentaire et reconstruction (EFSRP) qu'il gère, le transfert social réalisé dans la Composante Sécurité Alimentaire, est mis en œuvre sous forme d'argent contre travail (ACT), ciblant les

personnes vulnérables et pauvres dans les zones où sévit l'insécurité alimentaire. Ces travaux temporaires sont organisés en Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO). Les bénéficiaires, censés être les plus pauvres et les plus vulnérables sont triés à partir de la liste-mère d'auto-ciblage, sur la base de différents critères.

Cette méthode permet-elle au FID d'atteindre effectivement les pauvres et les vulnérables?

Pour résoudre cette problématique, les questions de recherche suivantes sont posées :

- quels sont les critères pertinents pour cibler les pauvres ? et
- quelle méthode de ciblage est appropriée, dans le cas de ce transfert d'argent à travers des travaux à HIMO ?

L'objectif global de cette étude est d'établir une démarche de ciblage efficace, rationnelle, et adaptée au milieu urbain malgache, ainsi qu'aux programmes de transferts d'argent par ACT.

Quant aux objectifs spécifiques, il s'agit de :

- vérifier, particulièrement, la pertinence et la nécessité des critères de ciblage retenus par le FID ; et
- savoir si la méthode adoptée par le FID, dans sa globalité, permet de déterminer réellement les pauvres et vulnérables ou non.

Afin de mener à bien la recherche, les hypothèses suivantes sont émises :

- Les critères utilisés dans le système de notation sont pertinents, c'est-à-dire que :
  - les critères sont fortement corrélés à la pauvreté,
  - les critères sont facilement mesurables et observables, et
  - les critères sont difficilement manipulables par les ménages (LAVALLEE et al., 2009) ;
- La combinaison de plusieurs approches est efficace et efficiente pour cibler les pauvres, c'est-à-dire :
  - le ciblage géographique est efficace,
  - l'auto-ciblage est efficace,
  - la méthode de ciblage dans son ensemble est efficace,
  - la méthode de ciblage dans son ensemble est efficiente, ou atteint les pauvres et avec le minimum de coût.

Les résultats attendus seront les suivants :

- La pertinence des critères de ciblage du FID sera évaluée ; et
- L'efficacité et l'efficience de la méthode de ciblage du FID seront mesurées.

Dans ce qui suit, seront présentés : en premier lieu, la méthodologie adoptée se basant sur la réplication des processus du ciblage du FID dans un sous-projet d'évaluation et la comparaison des résultats ainsi obtenus à ceux de l'Enquête Périodique auprès des Ménages (EPM), en second lieu, les résultats d'analyse concernant la pertinence des critères d'éligibilité des bénéficiaires ainsi que l'efficacité de la méthode de ciblage du FID, et enfin les discussions sur les résultats et les recommandations pour une meilleure réalisation du ciblage.

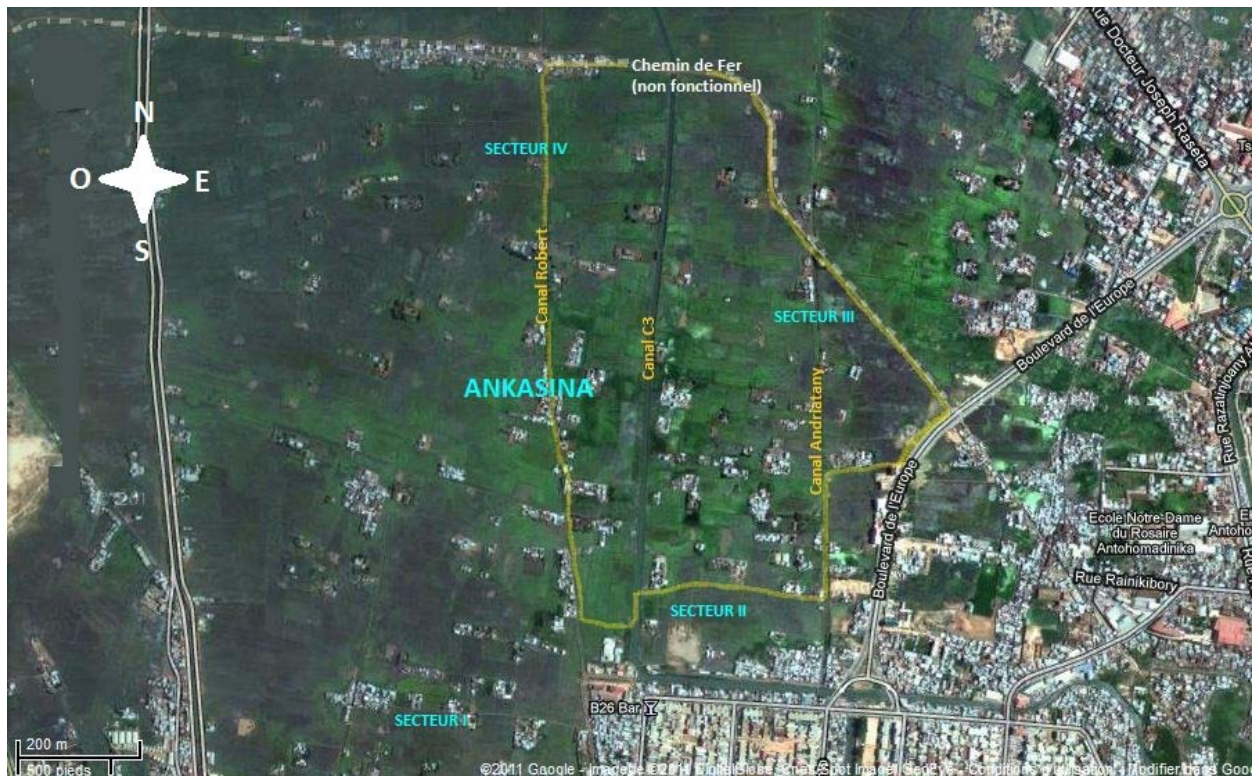
Rapport-Gratuit.com

# 1 MATERIELS ET METHODES

## 1.1 Justification du choix de la zone d'étude

La zone d'étude a été déterminée de façon à contenir environ 500 ménages et à être similaire aux zones d'intervention de composante Sécurité Alimentaire de l'EFSRP.

Ainsi, parmi la liste des zones en insécurité alimentaire établie par le *cluster* sécurité alimentaire (FAO/PAM, SAP, Unicef, ROR/SIRSA), à partir d'enquêtes et évaluations au niveau national et régional, le *Fokontany* (FKT) d'Ankasina a été choisi. Précisément, il s'agit d'une partie du secteur IV et de l'intégralité du secteur III du FKT d'Ankasina, de la Commune Urbaine d'Antananarivo – District Antananarivo IV – Région Analamanga (Cf. photo n°1). Elle se trouve entre 18°89 et 18°90 latitude Sud et entre 47°50 et 47°51 Longitude Est (Google earth, 2011).



(Source : Google Earth, 2011)

— : Limite zone d'étude

*Photo 1 : Carte de localisation de la zone d'étude*



## 1.2 Matériels

### 1.2.1 Population étudiée

L'étude a porté sur l'ensemble des ménages se trouvant dans la zone d'étude délimitée ci-dessus. Celle-ci comprend 415 ménages (EPM Ankasina, 2011) touchés par le sous-projet d'évaluation.

La présence de 94 ménages se trouvant hors de cette zone d'étude mais touchés par le sous-projet, a obligé la prise en compte de ces derniers durant l'étude, ramenant ainsi la population étudiée à 509 ménages.

### 1.2.2 Projet EFSRP – Composante Sécurité Alimentaire (SA) et Documents de Projet

Dans cette investigation, les sous-projets de la Composante SA/EFSRP (Cf. Annexe I) ont été répliqués dans la zone d'étude, à titre de sous-projet d'évaluation. Les documents de Projet ont servi de référence quant au déroulement de cette évaluation.

En général, un sous-projet de cette composante comprend :

- le choix de la zone d'intervention,
- la phase d'initiation ou de sensibilisation de la communauté cible,
- le ciblage des bénéficiaires,
- la prise en main, au commencement du chantier,
- l'exécution, et
- l'évaluation.

Comme l'effectif des bénéficiaires est généralement limité à 150, le FID a procédé par trois étapes pour les sélectionner :

- (i) le ciblage géographique ou l'identification de la zone d'intervention,
- (ii) l'auto-ciblage, par lequel les intéressés au projet s'inscrivent personnellement, et
- (iii) le ciblage par score approchant le niveau de vie.

Dans ce processus de ciblage, le FID a mis en place un Comité de Ciblage (CC) composé des autorités locales (administratives, religieuses, éducatives,...), et des opérateurs économiques locaux. Ce comité est constitué lors de l'Assemblée Générale de la Communauté cible, pendant la phase d'initiation, pour effectuer entre autres l'auto-ciblage et le ciblage par score. Les membres du Comité ont reçu des formations préalables relatives à leur mission et à l'utilisation des outils de ciblage. Ces derniers comprennent principalement les cahiers

d'enregistrement (Cf. Annexe IV) constituant la liste-mère des candidats, et la grille de notation. Cette dernière se présente comme suit :

*Tableau 1 : Grille de ciblage et modalités des critères de ciblage*

Critères	Notes				
	1	2	3	4	5
<b>Chef de famille</b> (emploi saisonnier, irrégulier, occasionnel) ex. emploi : lavandière, docker, vendeur occasionnel, gardiennage de voitures, ...)		Homme avec Emploi	Homme sans Emploi	Femme avec Emploi	Femme sans Emploi
<b>Taille du ménage</b>		3	4	5	$\geq 6$
<b>Enfants à charge : E</b>	1		2	$2 < E \leq 5$	$\geq 6$
<b>Enfants de moins de 5 ans</b>			1	2	$> 2$
<b>Habitat</b>	Propriétaire			Locataire	Sans logis ou site d'hébergement
<b>Eau</b>	A domicile		Borne Fontaine (achat)		Source
<b>Nombre de repas (riz, manioc, pain) par jour</b>		3		2	1

La grille de notation spécifique à un tel projet en zone urbaine, inclut les critères d'éligibilité présentés dans l'encadré 1.

*Encadré 1 : Les critères d'éligibilité de bénéficiaires utilisés par le FID*

Codification	Critères
C <sub>1</sub> :	Le statut de l'intéressé : Chef de Ménage (CM) ou non, son sexe, et sa situation professionnelle
C <sub>2</sub> :	La taille du ménage auquel appartient l'intéressé
C <sub>3</sub> :	Le nombre des enfants à charge de l'intéressé
C <sub>4</sub> :	Le nombre des enfants de moins de 5 ans, dans le foyer de l'intéressé

C <sub>5</sub> :	Le statut d'occupation de l'habitat
C <sub>6</sub> :	La source d'eau
C <sub>7</sub> :	Le nombre de repas pris par jour

Source : FID

En plus de ce système de notation, les femmes ont été priorisées. Elles doivent constituer plus de la moitié des bénéficiaires.

Ces critères ont impliqué des questions auxquelles les intéressés au projet doivent répondre (Cf. Annexe V). Les questions ont été traduites en langue locale, laquelle est utilisée par le CC pour poser les questions lors de l'enregistrement. Une fois l'échéance de l'inscription atteinte, le CC a arrêté la liste des inscrits et a procédé au remplissage de la grille de notation. Chaque critère est noté en fonction des réponses du déclarant. C'est la transcription des notes. Puis, la somme de ces notes a constitué la note du déclarant, note supposant refléter son niveau de vie. Plus la note est élevée, plus le déclarant est pauvre et a plus de chance de bénéficier du programme.

En principe, les 150 déclarants ayant la note la plus élevée sont retenus. Notons que lors du rangement, le CC a utilisé la liste-mère manuscrite, constituée par les listes des hommes et des femmes inscrits, et a relevé successivement les individus associés à la note maximale.

### 1.2.3 EPM Ankasina 2011

L'Institut National de la Statistique (INSTAT), dans le cadre d'une collaboration avec le FID, a mené une enquête exhaustive sur l'ensemble des ménages se trouvant dans la zone d'étude au mois de Mars 2011, juste avant le démarrage du sous-projet. Pour cette enquête, l'INSTAT a utilisé un questionnaire EPM allégé, contenant les sections présentées dans l'Encadré 2 suivant :

*Encadré 2 : Sections du questionnaire allégé EPM Ankasina*

<b>Section</b>	<b>Intitulé</b>
<b>s1</b>	Caractéristiques démographiques
<b>s2</b>	Santé
<b>s3</b>	Education
<b>s4</b>	Emploi :
- <b>s4a</b>	Situation vis-à-vis de l'emploi
- <b>s4b</b>	Activité principale au cours des 7 derniers jours, celle du mois en cours, et celle des 12 derniers mois
<b>s5</b>	Entreprises non agricoles

<b>s6</b>	Habitation
<b>s7</b>	Transferts
<b>s8</b>	Avoirs
<b>s9</b>	Enquête subjective de niveau de vie
<b>s10</b>	Agriculture
<b>s11</b>	Vulnérabilité et risques :
- <b>s11a</b>	Caractéristiques des problèmes
- <b>s11b</b>	Mécanismes amortisseurs
- <b>s11c</b>	Repas pris par jour
<b>s12</b>	Dépenses des ménages

Source : EPM

Le questionnaire a été ainsi confectionné de façon à contenir les critères de pauvreté retenus par le FID dans son ciblage, et à pouvoir classer les ménages suivant leur niveau de vie. Pour estimer ce niveau de vie, l'EPM a utilisé l'approche consommation qui assimile le revenu du ménage à ses consommations ou « dépenses » (KABORE, 2006 ; BENICOURT, 2001), et le seuil de pauvreté choisi est le niveau du coût des besoins essentiels équivalent à un besoin calorique normatif de 2 133Kcal.

Dans toute l'analyse, deux variables estimant la dépense ont été considérées :

- La dépense moyenne mensuelle supposant refléter la situation de pauvreté du ménage en temps normal, et
- La dépense au cours du mois précédant le projet, révélant l'état de pauvreté du ménage pendant cette période, ou sa vulnérabilité (cf. Annexe II).

*Tableau 2 : Variables utilisées pour l'estimation de la dépense dans l'EPM*

<b>Notation</b>	<b>Définition</b>	<b>Interprétation</b>
dep_moy	Dépense moyenne mensuelle	Pauvreté
dep_avant	Dépense durant le mois précédant l'enquête	Vulnérabilité

Ces variables ont été calculées par l'INSTAT pour les ménages enquêtés, et estimées grâce à un modèle d'imputation basé sur la taille du ménage et le nombre d'enfants, pour les 94 ménages hors-zones.

Certaines données ont été recueillies, plus ou moins brutes, dans l'EPM, vu leur liens avec les critères de ciblage. Les références de ces données dans l'EPM sont : id1; s1q0; s1q1; s1q2; s1q6; s4aq1 ; s4aq2 ; s4aq3 ; s6q10 ; s6q23a ; s11cq1 (où « id1 » est l'identifiant-membre de

ménages, « s » indique la section, et « q » le numéro de la question dans la section, ainsi « s4aq1 » signifie question n°1 de la section 4a) (Cf. Annexe VI).

### 1.3 Démarches communes aux deux hypothèses

#### 1.3.1 Recherche bibliographique

Dans un premier temps, la méthodologie globale a consisté en une recherche bibliographique axée successivement sur les thèmes touchant la pauvreté et la vulnérabilité, le ciblage de pauvres, et la méthodologie d'évaluation de l'efficacité du ciblage. Les ouvrages récents, notamment ceux publiés dans les 10 dernières années ont été priorisés. Toutefois, des ouvrages anciens, jugés contenir des éléments de base, théoriques n'ont pas pu être négligés.

#### 1.3.2 Comparaison des résultats de ciblage et des données de l'EPM

Dans un second temps, une réplique exacte des sous-projets de sécurité alimentaire, a été mise en œuvre conjointement avec le FID. En parallèle avec ceci, les résultats de l'EPM Ankasina servaient de référence. Dans le sous-projet d'évaluation, la présente étude ne s'intéresse qu'au ciblage des bénéficiaires.

#### 1.3.3 Calcul des indicateurs de ciblage

##### 1.3.3.1 Indicateurs proprement dits

Une démarche commune aux deux hypothèses consiste aussi à l'utilisation des indicateurs d'efficacité de ciblage. Ce sont le Différentiel de Ciblage et la Part normalisée des transferts allant aux pauvres et vulnérables de la population, notés comme suit :

*Encadré 3 : Indicateurs d'efficacité de ciblage utilisés*

Notation	Indicateurs
DC :	Différentiel de ciblage
PartN :	Part normalisée des transferts allant aux pauvres et vulnérables de la population

Le calcul de ces indicateurs implique l'établissement du tableau de contingence ci-après.

Tableau 3 : Tableau de contingence type, étape préalable au calcul des indicateurs d'efficacité de ciblage

		Situation économique					
		Pauvreté			Vulnérabilité		
		Pauvres (P)	Non pauvres (NP)	TOTAL	Vulnérables (V)	Non vulnérables (NV)	TOTAL
Situation vis-à-vis du projet	Bénéficiaires (B)	$P_B$	$NP_B$	B	$V_B$	$NV_B$	B
	Non Bénéficiaires (NB)	$P_{NB}$	$NP_{NB}$	NB	$V_{NB}$	$NV_{NB}$	NB
	TOTAL	P	NP	N	V	NV	N

Source : CORNIA et STEWART, 1995, cité par LAVALLEE et al., 2009.

### a) Différentiel de Ciblage (DC)

Par définition, le DC est « la différence entre le taux de participation des pauvres [ou vulnérables] au programme et celui des non-pauvres [ou non-vulnérables] » (GALASSO et RAVALLION, 2005, cité par LAVALLEE et al., 2009).

Les formules sont données ci-après, selon que la base de calcul est la pauvreté ou la vulnérabilité.

Sur la base de Pauvreté	Sur la base de Vulnérabilité
$DC = \frac{P_B}{P} - \frac{NP_B}{NP}$	$DC = \frac{V_B}{V} - \frac{NV_B}{NV}$

Où :  $P_B$  et  $V_B$  : Effectifs respectifs des Pauvres Bénéficiaires et des Vulnérables Bénéficiaires

$NP_B$  et  $NV_B$  : Effectifs respectifs des Non-Pauvres Bénéficiaires et des Non-Vulnérables Bénéficiaires

P et V : Effectifs respectifs des Pauvres et des Vulnérables

NP et NV : Effectifs respectifs des Non-Pauvres et des Non-Vulnérables

Le DC intègre à la fois (KABORE, 2004):

- « l'efficacité de discrimination des non-pauvres » =  $1 - (NP_B/NP)$ , et
- « l'efficacité de la prise en compte des pauvres » =  $P_B/P$ .

### b) Part Normalisée des transferts allant aux pauvres et vulnérables de la population (PartN)

La PartN est « la part des transferts allant aux pauvres [ou aux vulnérables] (Part) divisée par leur proportion dans la population (P/N) » (GROSH et HODDINOTT, 2004, in LAVALLEE

et al., 2009). Elle permet de comparer le résultat du ciblage à celui d'un programme « universel », sans ciblage. C'est l'indicateur le plus utilisé (CHERRIER, 2010).

Les formules sont données ci-après, selon que la base de calcul est la pauvreté ou la vulnérabilité.

sur la base de Pauvreté	Sur la base de Vulnérabilité
$\text{PartN} = \frac{\text{Part}}{P/N} = \frac{S_P/S_N}{P/N} = \frac{S_P/P}{S_N/N}$	$\text{PartN} = \frac{\text{Part}}{V/N} = \frac{S_V/S_N}{V/N} = \frac{S_V/V}{S_N/N}$

Où : Part, est la part des transferts allant aux pauvres, ou vulnérables

P et V : respectivement, l'effectif des Pauvres et celui des Vulnérables

N : Effectif total de la population

$S_P$  et  $S_V$  : respectivement, le montant alloué aux Pauvres, et celui aux Vulnérables

$S_N$  : montant total du transfert

Ainsi, ces deux indicateurs DC et PartN ont permis d'apprécier l'efficacité du ciblage suivant le tableau 3 ci-après. DC variant de -1 à 1 et Part peut être inférieur, égal ou supérieur à 1.

*Tableau 4 : Signification des indicateurs de ciblage utilisés*

Degré d'efficacité du ciblage	Parfaitement inefficace	Inefficace	Neutre (équivalent à une sélection aléatoire)	Efficace	Parfaitement efficace
Valeur DC	-1	]-1 ; 0[	0	] 0 ; 1[	1
Valeur PartN		<1	1	>1	

Source : LAVALLEE E. et al., 2009

### **1.3.3.2 Evaluation des erreurs du ciblage**

Aussi bien dans la première hypothèse que dans la deuxième, l'évaluation des erreurs du ciblage complète le calcul des indicateurs de ciblage. En effet, aucun ciblage n'étant parfaitement efficace, cette imperfection est exprimée par deux erreurs (KABORE, 2004):

- Erreur d'inclusion, appelée aussi erreur de type 1, qui consiste à considérer des Non-Pauvres comme Pauvres ou des Non-Vulnérables comme Vulnérables, et à les inclure à tort dans le sous-projet ;
- Erreur d'exclusion, appelée aussi erreur de type 2, qui considère des Pauvres comme Non-Pauvres ou des Vulnérables comme Non-Vulnérables, et les exclut à tort du sous-projet.

Leurs formules sont les suivantes selon que la base de calcul est la Pauvreté ou la Vulnérabilité.

Tableau 5 : Formules des erreurs du ciblage

	Calcul basé sur la Pauvreté	Calcul basé sur la Vulnérabilité
Erreur d'inclusion	$NP_B$	$NV_B$
Erreur d'exclusion	$P_{NB}$	$V_{NB}$

Où :  $NP_B$  et  $NV_B$  : respectivement, l'effectif des Non-Pauvres Bénéficiaires, et celui des Non-Vulnérables Bénéficiaires

$P_{NB}$  et  $V_{NB}$  : respectivement, l'effectif des Pauvres Non-Bénéficiaires et celui des Vulnérables Non-Bénéficiaires.

Ces erreurs ont été évaluées graphiquement. Sur le graphe, ont été présentés tous les candidats rangés par quintile<sup>1</sup> de pauvreté et de vulnérabilité.

## 1.4 Démarche de vérification de chaque hypothèse

### 1.4.1 Hypothèse 1 : « Les critères adoptés dans le système de notation sont pertinents. »

Pour vérifier cette hypothèse, la corrélation des critères d'éligibilité avec la pauvreté a d'abord été analysée, ensuite, la commodité de l'utilisation de ces critères a été évaluée, et enfin, la fiabilité des informations issues de ces critères a été étudiée.

#### 1.4.1.1 Sous-hypothèse 1 : « Les critères sont corrélés avec la pauvreté et la vulnérabilité. »

La vérification de cette sous-hypothèse a été réalisée suivant deux méthodes distinctes. La première a utilisé le test de  $\chi^2$ , en tant que test d'indépendance (cf. Annexe III), qui permet d'établir la corrélation entre deux variables, dont chacun des critères et la pauvreté, puis la vulnérabilité.

La seconde a porté sur des indicateurs d'efficacité de ciblage, en considérant tous les critères à la fois.

#### a) Méthode 1 : Test de $\chi^2$ (« chi-deux » ou « chi carré »)

Dans cette première méthode, seules les données de l'EPM ont été prises en compte. Il s'agit de tester la corrélation de chaque critère du FID, successivement avec la variable dépense supposée refléter la pauvreté, et celle reflétant la vulnérabilité. Aussi, les questions relatives à chacun des critères et tirées de l'EPM se trouvent dans les références suivantes.

<sup>1</sup> Quintile : indique une portion de la population après l'avoir divisée en 5. Quintile de pauvreté, signifie que la division a été basée sur la pauvreté.



*Tableau 6 : Référence des questions correspondantes aux critères de ciblage dans l'EPM*

<b>Critères de ciblage</b>	<b>Numéro des questions relatives aux critères, dans l'EPM</b>	<b>Questions</b>
Sexe du CM	id1 & s1q1 & s1q2	Cf. Annexe VI
Situation professionnelle du CM	s4aq1 & s4aq2 & s4aq3	Cf. Annexe VI
Taille du ménage	id1	Cf. Annexe VI
Nombre des enfants à charge	id1 & s1q2	Cf. Annexe VI
Nombre des enfants de moins de 5 ans	s1q0	Cf. Annexe VI
Statut d'occupation de l'habitat	s6q10	Cf. Annexe VI
Source d'eau	s6q23a	Cf. Annexe VI
Nombre de repas pris par jour	s11cq1	Cf. Annexe VI

Où Id1 : identifiant membre de ménage ; s : section et q : question ; ainsi, s4aq2 indique la question n°2 de la section 4a ; s6q23a, la question n°23a de la section 6

Ces questions, tirées de l'EPM, mise à part la question sur le « nombre de repas pris par jour », ont des modalités codées dans le sens croissant de la pauvreté (Cf. Annexe VI), c'est-à-dire contrairement à la variable « dépense » dont la valeur décroît avec la pauvreté.

Le choix du test de  $\chi^2$  s'est reposé sur sa conformité particulière à notre base de données. En effet, l'éventuelle corrélation entre les critères du FID et la variable dépense ne pourrait pas être linéaire, les premiers étant des variables discrètes alors que la seconde, une variable continue.

Par ailleurs, la covariance a été calculée de façon à connaître le sens de la corrélation (positive ou négative), indispensable pour l'interprétation des résultats. Ainsi, les résultats du test de  $\chi^2$  se présenteront comme suit :

*Tableau 7 : Matrice de résultats du test de  $\chi^2$* 

<b>Critère de ciblage du FID</b>	<b>Corrélation</b>			
	<b>Avec la pauvreté</b>		<b>Avec la vulnérabilité</b>	
	<b>Dépendance</b>	<b>Sens de la corrélation</b>	<b>Dépendance</b>	<b>Sens de la corrélation</b>
Sexe du CM				
Situation professionnelle du CM				
Taille du ménage				
Nombre des enfants à charge				
Nombre des enfants de moins de 5 ans				
Statut d'occupation de l'habitat				
Source d'eau				
Nombre de repas pris par jour				

### **b) Méthode 2 : Utilisation des indicateurs d'efficacité de ciblage**

Contrairement à la première méthode, cette deuxième méthode fait appel à la fois aux résultats de ciblage du FID et aux données de l'EPM. La corrélation des critères avec la pauvreté a été appréhendée à travers leur possibilité à distinguer les pauvres des non-pauvres parmi ceux qui s'étaient inscrits, et ce, en supposant qu'aucune erreur n'ait été effectuée par le CC. Pour ce faire, les candidats ont d'abord été classés automatiquement, avant de faire le calcul des indicateurs d'efficacité de ciblage à l'aide des critères

#### **➤ Classement automatique des candidats**

Les déclarations des candidats dans la liste-mère ont été informatisées, puis conformément à ces déclarations et aux modalités dans la grille de ciblage, les notes associées à chaque critère ont été attribuées manuellement. De même, leur somme servant de note attribuée à chaque candidat a été déterminée automatiquement, et suivie du classement des 150 premiers candidats associés à une note élevée.

Suite au classement automatique, on obtiendra :

- Les candidats avec une note élevée, ou ceux qui bénéficieront « théoriquement » du transfert ; et
- Les candidats avec une note plus faible, ou ceux qui « théoriquement » ne devraient pas en bénéficier.

#### **➤ Evaluation des deux indicateurs d'efficacité du ciblage par critères**

Notons  $DC_{\text{critères}}$  et  $PartN_{\text{critères}}$ , le différentiel de ciblage et la part normalisée des transferts allant aux pauvres et vulnérables de la population, suite à l'unique application des critères de ciblage.

Le tableau de contingence pour le calcul de ces indicateurs se présente comme suit :

Tableau 8 : Matrice de résultats intermédiaires au calcul des indicateurs d'efficacité du ciblage par critères

		Situation économique					
		Pauvreté			Vulnérabilité		
		Pauvres (P)	Non Pauvres (NP)	TOTAL	Vulnérables (V)	Non Vulnérables (NV)	TOTAL
Situation vis-à-vis du projet	Candidats à note élevée (++)	P <sup>++</sup>	NP <sup>++</sup>	++	V <sup>++</sup>	NV <sup>++</sup>	++
	Candidats à note plus faible (+)	P <sup>+</sup>	NP <sup>+</sup>	+	V <sup>+</sup>	NV <sup>+</sup>	+
	TOTAL	P	NP	C	V	NV	C

Où : C : effectif de la population de départ qui est ici constituée des candidats, ou des inscrits au sous-projet

P et V : effectifs respectifs des Pauvres et des Vulnérables dans la population de départ, c'est-à-dire dans C

NP et NV : effectifs respectifs des Non-Pauvres et des Non-Vulnérables dans la population de départ, c'est-à-dire dans C

++ et +: effectifs respectifs des candidats à note élevée et des candidats à note plus faible

#### ◇ DC<sub>critères</sub>

Les formules utilisées pour le calcul de DC<sub>critères</sub> sont données ci-après, selon que la base de calcul est la pauvreté ou la vulnérabilité.

Encadré 4 : Formules de DC<sub>critères</sub>

sur la base de Pauvreté	Sur la base de Vulnérabilité
$DC_{critères} = \frac{P^{++}}{P} - \frac{NP^{++}}{NP}$	$DC_{critères} = \frac{V^{++}}{V} - \frac{NV^{++}}{NV}$

Où : P<sup>++</sup> et V<sup>++</sup> : Effectifs respectifs des Pauvres à Note Elevée et des Vulnérables à Note Elevée

NP<sup>++</sup> et NV<sup>++</sup> : Effectifs respectifs des Non-Pauvres à Note Elevée et des Non-Vulnérables à Note Elevée

P et V : Effectifs respectifs des Pauvres et des Vulnérables parmi les candidats

NP et NV : Effectifs respectifs des Non-Pauvres et des Non-Vulnérables parmi les candidats

#### ◇ PartN<sub>critères</sub>

Les formules utilisées pour le calcul de PartN<sub>critères</sub> sont données ci-après, selon que la base de calcul est la pauvreté ou la vulnérabilité.

*Encadré 5 : Formules de PartN<sub>critères</sub>*

sur la base de Pauvreté	Sur la base de Vulnérabilité
$\text{PartN}_{\text{critères}} = \frac{\text{Part}}{P/C} = \frac{S_P/S_C}{P/C} = \frac{S_P/P}{S_C/C}$	$\text{PartN}_{\text{critères}} = \frac{\text{Part}}{V/C} = \frac{S_V/S_C}{V/C} = \frac{S_V/V}{S_C/C}$

Où : Part, est la part des transferts allant aux pauvres, ou vulnérables

P et V : Effectifs respectifs des Pauvres et des Vulnérables parmi les candidats

C : Effectif des Candidats

S<sub>P</sub> et S<sub>V</sub> : Montants alloués respectivement aux Pauvres et aux Vulnérables

S<sub>C</sub> : Montant total du transfert

### ➤ Evaluation des erreurs du ciblage par critères

Les erreurs de ciblage par critère s'expriment comme suit selon que la base de calcul est la pauvreté ou la Vulnérabilité.

*Tableau 9 : Formules des erreurs du ciblage par critères*

	Calcul basé sur la Pauvreté	Calcul basé sur la Vulnérabilité
Erreur d'inclusion	NP <sup>++</sup>	NV <sup>++</sup>
Erreur d'exclusion	P <sup>+</sup>	V <sup>+</sup>

Où : NP<sup>++</sup> et NV<sup>++</sup> : Effectifs respectifs des Non-Pauvres à Note Elevée et des Non-Vulnérables à Note Elevée

P<sup>+</sup> et V<sup>+</sup> : Effectifs respectifs des Pauvres à Note Plus faible et des Vulnérables à Note Plus faible.

Ces erreurs ont été évaluées graphiquement.

#### *1.4.1.2 Sous-hypothèse 2 : « Les critères sont facilement mesurables et observables. »*

La mesure des critères impliquait non seulement le CC, mais aussi les candidats au sous-projet. Aussi, la simplicité de leur mesure a été étudiée en tenant compte de ces deux principaux acteurs.

#### a) Pour le CC

### ➤ Evaluation des erreurs commises par le CC à chaque étape d'utilisation des critères

La commodité des critères vis-à-vis du CC a été évaluée d'après les erreurs effectuées à chaque étape de mesure de ces critères.

### ✧ Etape 1 : Transcription des notes

La transcription des notes effectuée par le CC, consiste à noter les candidats suivant les déclarations qu'ils ont faites et conformément aux modalités de la grille du ciblage (cf. Tableau 1). Chaque candidat aura alors 7 notes relatives aux 7 critères d'éligibilité.

Cette étape a été refaite manuellement, avec plusieurs vérifications, pour estimer les erreurs effectuées par le CC. Elles sont exprimées de la manière suivante.

$$\text{Nb. d'erreurs} = \text{Nb. de cas où} \\ \{ \text{Note conférée par le CC} \neq \text{Note exacte après vérification} \}$$

Les erreurs associées à cette étape ont été comptées, successivement :

- pour chaque critère,
- pour chaque ligne, c'est-à-dire pour chaque candidat.

### ✧ Etape 2 : Somme des notes relatives à chaque critère

Après la transcription des notes, le CC fait la somme des 7 notes correspondantes aux 7 critères. Cette somme donnera la note de chaque candidat.

Cette étape a également été refaite automatiquement, pour vérifier les erreurs que le CC y a commises. Leur formule est la suivante :

$$\text{Nb. d'erreurs} = \text{Nb. de cas où} \\ \{ \Sigma \text{ effectuée par le CC} \neq \Sigma \text{ automatique par Excel} \}$$

### ✧ Etape 3 : Rangement des 150 premiers candidats

Le CC, après l'obtention des notes de chaque candidat, a procédé au rangement des 150 à note plus élevée. Ainsi dans le registre des Femmes, 115 femmes ayant les notes les plus élevées ont été prélevées successivement, et manuellement. 35 hommes dans le Registre des Hommes ont été tirés de la même façon.

Pour estimer les erreurs du CC à cette étape, un rangement automatique des 115 femmes et 35 hommes, basé sur leurs notes, a été fait.

Les erreurs ont été exprimées de façon absolue, puis de façon relative, c'est-à-dire par rapport au nombre de tous les candidats.

$$\begin{aligned} \text{Nb. d'erreurs} &= \text{Nb. des candidats dont le rang est faux} \\ &= \text{Nb. des exclus à tort, consécutif au rangement fait par le CC} + \\ &\quad \text{Nb. des inclus à tort, consécutif au rangement fait par le CC} \end{aligned}$$

$$\text{Fréquence relative des erreurs (\%)} = \frac{\text{Nb. d'erreurs}}{\text{Nb. des candidats}}$$

La significativité de ces erreurs a été appréhendée par la différence entre la moyenne de notes des exclus à tort, et celle des inclus à tort. Si cet écart entre les deux moyennes est négligeable, l'erreur serait aussi dérisoire.

### ➤ **Entretien sur l'assimilation de la formation**

En plus des méthodes quantitatives citées précédemment, des entretiens ouverts sur l'assimilation de la formation reçue ont été menés auprès du CC (Cf. Annexe VII).

#### **b) Pour les candidats**

Les critères impliquaient des questions posées aux ménages intéressés, lors de l'inscription au sous-projet (Cf. Annexe V). Donc, en principe, la facilité de leur mesure à l'égard des candidats se traduirait par la facilité de ces derniers à répondre aux questions. Elle a été évaluée à travers la durée des réponses aux 11 questions à l'inscription (Annexe V). Le chronométrage a été réalisé sur 134 candidats, s'inscrivant durant les 2 premiers jours de l'inscription ou de l'auto-ciblage. En effet, la majorité des candidats s'inscrivaient durant ces premiers jours. Le temps de réaction verbale indiquait ainsi si la réponse implique un effort de remémoration ou non, un exercice de calcul ou non. La durée moyenne des réponses a été calculée, ainsi que l'écart-type des durées.

#### ***1.4.1.3 Sous-hypothèse 3 : « Les critères sont difficilement manipulables par les ménages. »***

##### **a) Entretien avec le CC**

Pour vérifier si les critères sont difficilement manipulables par les ménages ou non, des entretiens ouverts avec le CC, sur la possibilité de recoupement des données fournies par le ménage, ont été menés (Cf. Annexe VII).

## b) Confrontation des déclarations des ménages candidats avec les données de l'EPM

Les déclarations des intéressés lors de leur inscription ont été confrontées aux données de l'EPM Ankasina 2011. Seules les déclarations se rapportant aux critères, notamment celles en réponse aux questions Q<sub>3</sub> à Q<sub>11</sub>, hormis Q<sub>9</sub> (Cf. Annexe V) ont été considérées.

Ainsi, elles ont été comparées aux réponses données lors de l'enquête EPM, lesquelles se trouvent dans le questionnaire EPM sous les références du Tableau 9.

*Tableau 10 : Référence des questions lors de l'auto-ciblage dans l'EPM*

Questions lors du ciblage		Référence des questions dans l'EPM
Q <sub>3</sub>	situation matrimoniale	s1q6
Q <sub>4</sub>	Nb. d'enfants à charge	id1 & s1q2
Q <sub>5</sub>	Taille du ménage	id1
Q <sub>6</sub>	Nb. des enfants de moins de 5ans	s1q0
Q <sub>7</sub>	situation professionnelle	s4aq1 & s4aq2 & s4aq3
Q <sub>8</sub>	Statut d'occupation du logement	s6q10
Q <sub>10</sub>	Source d'eau	s6q23a
Q <sub>11</sub>	Nb. de repas pris par jour	s11cq1

Où Nb. : nombre ; id1 : identifiant du membre du ménage ; s : section ; et q : question. Ainsi, s11cq1 indique la question n°1 de la section 11c. (Cf. Annexes V et VI)

Une déclaration différente de celle faite dans l'EPM a été considérée comme fausse.

La proportion des déclarations fausses et celle des déclarations vraies, à chaque question mesurait la fiabilité des déclarations des candidats. Cette évaluation sera présentée graphiquement.

$$\text{Proportion des déclarations fausses} = \frac{\text{Nb. de déclarations fausses dans une question}}{\text{Nb. des déclarations vérifiées}}$$

### 1.4.2 Hypothèse 2 : « La combinaison de plusieurs approches adoptées par le FID est efficace et efficiente pour cibler les pauvres. »

Cette deuxième hypothèse suggère l'étude de l'efficacité à chaque étape de ciblage du FID, ainsi que le coût du ciblage.

**1.4.2.1 Sous-hypothèse 1 : « Le ciblage géographique, première étape du ciblage, est efficace. »**

L'efficacité indique le degré d'atteinte de l'objectif visé.

Dans le ciblage géographique, l'objectif est d'atteindre les zones les plus nécessiteuses, notamment celles qui renferment le plus de pauvres. Aussi, l'efficacité du ciblage géographique a été évaluée à partir des paramètres de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans cette zone, et issus de l'EPM Ankasina 2011, à savoir le taux de pauvreté et la proportion des ménages pauvres.

$$\text{Taux de pauvreté (\%)} = \frac{\text{Effectif des pauvres}}{\text{Effectif total de la population}} * 100$$

$$\text{Proportion des ménages pauvres (\%)} = \frac{\text{Effectif des ménages pauvres}}{\text{Effectif total des ménages dans la population}} * 100$$

Le taux de vulnérabilité ainsi que la proportion des ménages vulnérables ont été calculés avec des formules analogues à celles ci-dessus.

**1.4.2.2 Sous-hypothèse 2 : « L'auto-ciblage, deuxième étape du ciblage, est efficace. »**

L'objectif de l'auto-ciblage est d'encourager la candidature des pauvres et vulnérables, et de dissuader les non-pauvres.

L'efficacité de l'auto-ciblage a été appréhendée dans un premier temps à travers les indicateurs d'efficacité de ciblage, et des erreurs de ciblage. Dans un second temps, les candidats ont été étudiés suivant leur pauvreté subjective, et enfin, la raison de non-inscription du reste a été analysée.

**a) Evaluation du DC<sub>auto-ciblage</sub>**

Soit DC<sub>auto-ciblage</sub> le différentiel de ciblage lors de l'auto-ciblage. La PartN n'a pas été calculé dans cette étape, car les inscrits qui correspondent ici aux bénéficiaires, ne percevaient pas tous de l'argent transféré par l'ACT.

Le tableau de contingence relatif à cette étape se présentera comme suit :



Tableau 11 : Matrice de résultats intermédiaires au calcul des indicateurs d'efficacité de l'auto-ciblage

		Situation économique					
		Pauvreté			Vulnérabilité		
		Pauvres (P)	Non Pauvres (NP)	TOTAL	Vulnérables (V)	Non Vulnérables (NV)	TOTAL
Situation vis-à-vis du projet	Candidats (C)	$P_C$	$NP_C$	$C$	$V_C$	$NV_C$	$C$
	Non Candidats (NC)	$P_{NC}$	$NP_{NC}$	$NC$	$V_{NC}$	$NV_{NC}$	$NC$
	TOTAL	$P$	$NP$	$N$	$V$	$NV$	$N$

Où : N : Effectif de la population étudiée

C : Effectif des Candidats ou inscrits au sous-projet

NC : Effectif des non-inscrits au sous-projet

### b) Evaluation des erreurs d'inclusion et d'exclusion lors de l'auto-ciblage

Leurs formules sont les suivantes selon que la base de calcul est la Pauvreté ou la Vulnérabilité.

Tableau 12 : Formules des erreurs de l'auto-ciblage

	Calcul basé sur la Pauvreté	Calcul basé sur la Vulnérabilité
Erreur d'inclusion	$NP_C$	$NV_C$
Erreur d'exclusion	$P_{NC}$	$V_{NC}$

Où :  $NP_C$  et  $NV_C$  : Effectifs respectifs des Non-Pauvres Candidats et des Non-Vulnérables Candidats

$P_{NC}$  et  $V_{NC}$  : Effectifs respectifs des Pauvres Non-Candidats et celui des Vulnérables Non-Candidats.

Ces erreurs ont été évaluées graphiquement.

### c) Analyse de la pauvreté subjective des candidats

Etant donné que la décision de s'inscrire ou non appartient à chaque ménage, et non au sous-projet, la pauvreté subjective des ménages a été étudiée pour compléter les résultats sur les erreurs de l'auto-ciblage, notamment celles d'inclusion.

Ainsi, la section enquête subjective sur le niveau de vie, de l'EPM Ankasina 2011, a été exploitée. La question s9q2 de l'EPM, sur le niveau de vie a été prise en compte dans cette étude. La proportion des inscrits ou candidats, et des non-inscrits ou non-candidats sera représentée graphiquement à chaque niveau de vie subjectif.

#### d) Sondage d'opinion des non-inscrits

Dans le but d'appréhender les raisons d'exclusion, un sondage d'opinion a été effectué auprès d'un échantillon des ménages non-inscrits (Cf. Annexe VII). L'enquête a été ouverte, qualitative, et réalisée sur les différents hameaux de la zone d'étude. La représentativité, lors de l'échantillonnage, a été obtenue par saturation, c'est-à-dire, que le sondage a été arrêté quand il n'apparaissait plus d'élément nouveau. Tantôt le sondage a été individuel, tantôt collectif, comme dans un *focus group*, suivant que dans un hameau, des groupes de personnes sont déjà prêtes à s'entretenir avec nous.

En principe, la cause de la non-inscription ne peut être que :

- Soit exogène au ménage, c'est-à-dire que, indépendamment du ménage, suite à un manque d'information par exemple, l'inscription lui était impossible. On parlera dans ce cas d'exclusion ;
- Soit endogène au ménage, quand le ménage, de son plein gré, a décidé de ne pas s'inscrire. C'est le cas d'abstention.
- Soit mitigée, à la fois exogène et endogène au ménage, lorsque le ménage, bien qu'intéressé au sous-projet, a préféré de ne pas s'inscrire, car n'a pas rempli les conditions d'inscription et de travail.

Les idées sorties de ce sondage seront groupées suivant ces 3 catégories, puis présentées comme suit :

*Tableau 13 : Matrice de résultats de sondage d'opinion des non-inscrits*

Catégories	Idées principales	Fréquence
Exclusion		
Abstention		
Abstention et exclusion		

Par ailleurs, les raisons de non-inscription, classées en 3 catégories principales, seront présentées graphiquement avec leur fréquence.

#### ***1.4.2.3 Sous-hypothèse 3 : « La méthode du ciblage est efficace. »***

La méthode de ciblage inclut toutes les démarches entreprises pour sélectionner les bénéficiaires qui doivent être, en principe, les plus pauvres.

Son efficacité a été évaluée par les indicateurs d'efficacité de ciblage et les erreurs de ciblage, en prenant l'ensemble de la population de la zone d'étude comme départ, et les bénéficiaires comme l'aboutissement de la méthode de ciblage.

### **Evaluation des indicateurs d'efficacité de la méthode de ciblage**

Notons  $DC_{\text{méthode}}$  et  $PartN_{\text{méthode}}$ , le différentiel de ciblage et la part normalisée des transferts allant aux pauvres et vulnérables de la population, suite à l'ensemble des étapes de ciblage.

*Le tableau de contingence pour le calcul de ces indicateurs est identique au tableau de contingence type décrit dans la démarche commune aux hypothèses (cf.*

Tableau 3).

Ainsi, les formules utilisées pour le calcul de  $DC_{\text{méthode}}$  et  $PartN_{\text{méthode}}$  sont celles décrites dans cette démarche commune aux hypothèses. Il en est de même pour l'évaluation des erreurs de la méthode de ciblage (cf. §1.3.3).

#### ***1.4.2.4 Sous-hypothèse 4 : « La méthode de ciblage est efficiente. »***

L'efficience met en relation les résultats obtenus consécutifs aux moyens investis.

La vérification de cette sous-hypothèse impliquait donc l'évaluation des coûts engendrés par les étapes et dispositifs nécessaires au ciblage. Sur ce, des entretiens avec les responsables de Service Administratif et Financier ainsi que du Suivi et Evaluation auprès du FID ont été menés.

Le coût du ciblage sera présenté graphiquement suivant sa proportion dans le coût total du sous-projet.

## **1.5 Limites de l'étude**

Cette étude est plutôt analytique descriptive que comparative. L'unique objectif est d'évaluer l'efficacité du ciblage du FID, sans se référer à d'autres projets.

Le sous-projet d'évaluation, équivalent à une expérimentation, effectué sur un seul lieu est théoriquement insuffisante. Toutefois, dans la pratique, ce ne serait pas envisageable financièrement et techniquement de le mener sur plusieurs lieux. C'est d'ailleurs, pour cette raison que la zone d'étude a dû être restreinte, par rapport aux autres sous-projets qui interviennent au niveau d'un FKT tout entier.

De plus, comme dans toutes sciences humaines, nombreuses ont été les variables incontrôlables, dont les comportements imprévisibles des acteurs.

## 1.6 Chronogramme des activités

Cette étude s'est déroulée durant le premier semestre de l'année 2011. Une des plus importantes activités concerne la collecte de données auprès de 415 ménages, dirigée par l'INSTAT. Par ailleurs, la fusion des données de l'EPM et de celles du ciblage a aussi occupé une part importante du temps imparti à l'investigation.

*Tableau 14 : Chronogramme des activités*

Activités	Année 2011							
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
Bibliographie	■	■	■	■	■	■	■	■
Enquête EPM Ankasina (INSTAT)	■	■	■					
Collecte de données auprès de l'INSTAT				■				
Exécution du sous-projet d'évaluation (FID)		■	■	■	■	■	■	
- Auto-ciblage (CC)		■	■					
- Ciblage par score (CC)			■					
Collecte de données auprès du FID					■			
Traitement de données			■		■	■		
« Affinage » de la variable de jonction des données EPM et ciblage FID					■			
Sondage d'opinion Ankasina					■			
Rédaction – Correction					■	■	■	■
Publication								■

## 2 RESULTATS

### 2.1 Pertinence des critères d'éligibilité de bénéficiaires adoptés par le FID

#### 2.1.1 Corrélation des critères de ciblage du FID à la pauvreté et la vulnérabilité

##### 2.1.1.1 Corrélation entre chaque critère et la pauvreté, et la vulnérabilité, suite au Test de $\chi^2$

Le test de  $\chi^2$ , à une marge d'erreur de 5%, a révélé les corrélations suivantes (Tableau 16).

Tableau 15 : Corrélation des critères de ciblage du FID avec la pauvreté et la vulnérabilité

Critère de ciblage du FID	Corrélation			
	Avec la pauvreté		Avec la vulnérabilité	
	Dépendance	Sens de la corrélation	Dépendance	Sens de la corrélation
Sexe du CM	Oui	Négatif	Oui	Négatif
Situation professionnelle du CM	Oui	Négatif	Oui*	Négatif
Taille du ménage	Oui	Négatif	Oui	Négatif
Nombre des enfants à charge	ND	ND	ND	ND
Nombre des enfants de moins de 5 ans	Non		Non	
Statut d'occupation de l'habitat	Oui	Positif	Oui	Positif
Source d'eau	Non		Non	
Nombre de repas pris par jour	Oui	Négatif	Oui	Négatif

\*corrélés seulement à partir de 90% de confiance.

Remarque : Le nombre des enfants à charge de l'intéressé a été assimilé à la taille du ménage, car n'a pas pu être tiré de l'EPM.

Ces résultats montrent que la plupart des critères d'éligibilité de bénéficiaires adoptés par le FID sont corrélés, à 95% de confiance, à la pauvreté et à la vulnérabilité. Seules les variables « Nombre des enfants de moins de 5 ans » et « source d'eau » ne le sont pas. De même, la plupart des corrélations sont Négatives, hormis la variable « Statut d'occupation de l'habitat ».

##### 2.1.1.2 Corrélation globale des critères, sur base d'indicateurs d'efficacité, partant de l'auto-ciblage

###### a) Candidats classés automatiquement

Les 192 candidats, ou inscrits au sous-projet, appartenait à 187 ménages, c'est-à-dire qu'il y a eu 5 ménages-doublons ou ayant 2 individus inscrits. La transcription automatique des notes, leur somme et le rangement automatique de 150 premiers candidats à note élevée ont donné 147 ménages dont 3 sont des doublons.

Ce classement automatique a abouti à :

- 147 ménages candidats à Note Elevée
- 40 ou (187 – 147) ménages candidats à Note plus faible

### b) Indicateurs d'efficacité du ciblage par critères

Le tableau de contingence pour le calcul de  $DC_{\text{critères}}$  et  $PartN_{\text{critères}}$  se présente comme suit :

*Tableau 16 : Tableau de contingence pour l'analyse de l'efficacité des critères de ciblage*

		Situation économique					
		Pauvreté			Vulnérabilité		
		Pauvres (P)	Non Pauvres (NP)	TOTAL	Vulnérables (V)	Non Vulnérables (NV)	TOTAL
Situation vis-à-vis du projet	Candidats à note élevée (++)	129	18	147	130	17	147
	Candidats à note plus faible (+)	35	6	40	30	10	40
	TOTAL	160	27	187	160	27	187

$DC_{\text{critères}}$  et  $PartN_{\text{critères}}$  calculés successivement sur la base de la situation de pauvreté des ménages, puis de leur vulnérabilité ont donné les valeurs suivantes (Tableau 18)

*Tableau 17 : Valeur des indicateurs de l'efficacité de critères de ciblage*

	Calcul basé sur :	
	la pauvreté	la vulnérabilité
$DC_{\text{critères}}$	0,14	0,18
$PartN_{\text{critères}}$	1,03	1,03

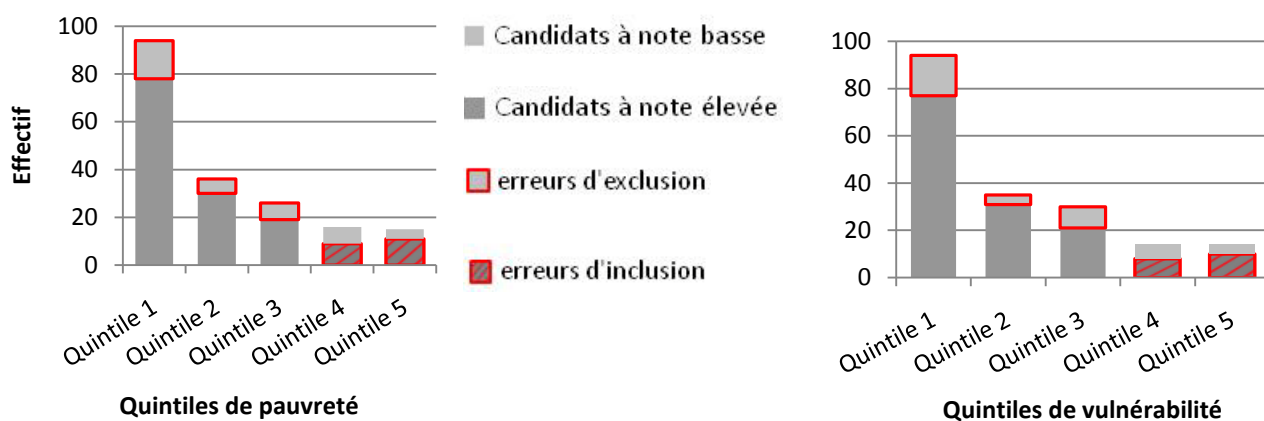
Où  $DC_{\text{critères}}$  : différentiel de ciblage suite à l'unique application des critères de ciblage

$PartN_{\text{critères}}$  : part normalisée des transferts allant aux pauvres de la population suite à l'unique application des critères de ciblage

Les valeurs du  $DC_{\text{critères}}$  étant comprises entre 0 et 1, et  $PartN_{\text{critères}}$  supérieures à 1, montrent que le ciblage par critères est efficace.

### c) Erreurs du ciblage par critères

Les 3 premiers quintiles de la population étant les pauvres et les vulnérables, leur note a dû être la plus élevée si l'application des critères a été parfaitement corrélée avec la pauvreté et la vulnérabilité. Les erreurs d'inclusion et d'exclusion consécutives à la seule utilisation des critères de ciblage sont présentées comme suit (Fig. 1 et 2).



*Fig. 1 et 2 : Présentation des erreurs d'inclusion et d'exclusion parmi les inscrits, consécutives à l'application de critères*

Ces figures montrent que malgré les erreurs d'inclusion et d'exclusion, la majorité des candidats obtenant la note élevée, suite à l'application des critères, sont des pauvres.

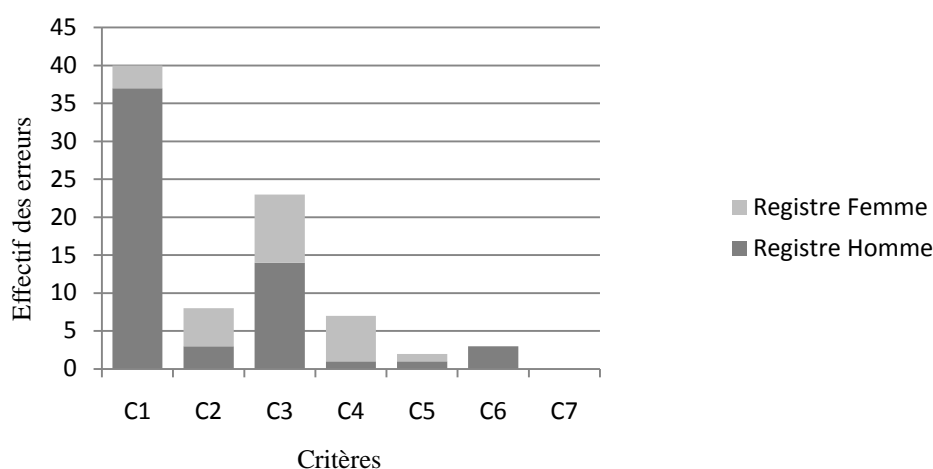
## 2.1.2 Simplicité de l'application des critères

### 2.1.2.1 Simplicité pour le CC

#### a) Erreurs commises par le CC à chaque étape d'utilisation des critères de ciblage

##### ➤ Erreurs lors de la transcription des notes

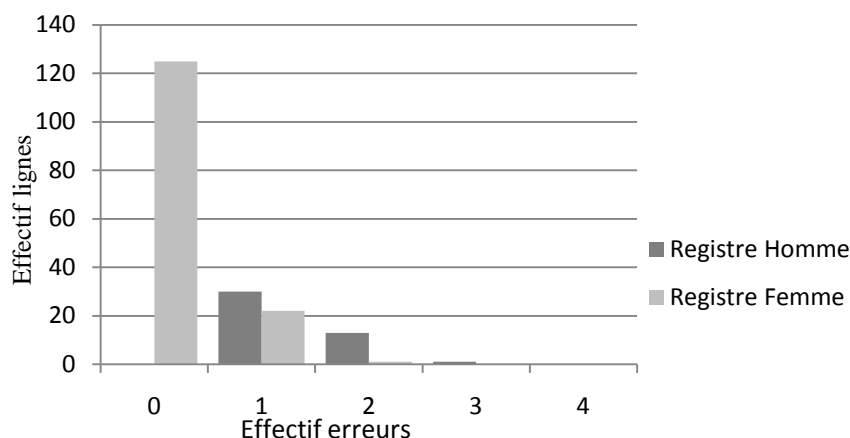
L'effectif total des erreurs commises par le CC durant la transcription des notes s'élève à 83, dont 59 dans le registre des Hommes et 24 dans celui des Femmes. Leur répartition à chaque critère se présentait comme suit (Fig. 3).



*Fig. 3 : Répartition des erreurs de notation, dans chaque critère, et dans les deux registres*

Seul le septième critère C7, sur « le nombre de repas pris par jour », n'a enregistré aucune erreur. Les critères C1 sur « Le statut de l'intéressé » et C3 sur « Le nombre des enfants à charge de l'intéressé » ont enregistré le maximum d'erreurs.

Ces erreurs se répartissaient sur les 192 lignes comme suit :



*Fig. 4 : Répartition des lignes suivant les erreurs qu'elles contiennent*

Dans le registre des Hommes, toutes les lignes contiennent une, deux ou trois erreurs. Tandis que dans le Registre des Femmes, plus de 120 lignes ne contiennent aucune erreur.

#### ➤ Erreurs lors de la somme des notes

Parmi les 192 sommes respectives aux notes des 192 candidats, 8 ont présenté des erreurs, soit 4%. L'écart entre la note conférée par le CC et la note exacte a varié de -1 à 9. Sur les 8 erreurs, 7 ont eu un écart de -1 ou 1. L'écart de 9, n'a été qu'exceptionnel.

#### ➤ Erreurs lors du rangement

Les notes des candidats variaient de 29 à 5 pour les Femmes et de 25 à 9 pour les Hommes. Suite au rangement automatique basé sur les notes, 115 des femmes ayant une note supérieure ou égale à 16 points ont dû être retenues, ainsi que 35 hommes à note supérieure ou égale à 15 points.

La mise en parallèle du rangement automatique et du rangement réel effectué par le CC, a montré les erreurs suivantes :



*Tableau 18 : Erreurs lors du rangement des inscrits, pour la sélection des bénéficiaires*

	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>Total</b>
Effectif total des inscrits	44	148	192
Nombre des erreurs lors du rangement	10	30	40
Fréquence relative des erreurs (%)	22,7	20,3	20,8
Différence de moyenne de notes des exclus à tort et celle des inclus à tort, suite au rangement	5,4	5,4	*

\*Ce dernier total n'est pas intéressant étant donné que le rangement des femmes inscrites s'est fait séparément de celui des Hommes inscrits.

Parmi les 192 inscrits ou candidats, 40 ont eu de faux rangs. La moyenne de notes des 20 exclus à tort suite au rangement, excédait de 5 points et plus, de celle des 20 inclus à tort.

### **b) Assimilation de la formation par le CC**

Le CC a toujours affirmé bien recevoir la formation qui leur a été dispensée. Mais à la veille de l'application des critères, il s'est rendu compte qu'il n'a pas vraiment assimilé la formation, et a envoyé une délégation auprès du FID pour un recyclage.

#### ***2.1.2.2 Simplicité pour les candidats***

Pour les 134 candidats dont les réponses ont été chronométrées, la durée moyenne de réponses aux 11 questions posées est de 4,49 secondes, avec un écart-type de 2,54. Soit en moyenne, 0,4 seconde par question.

### **2.1.3 Fiabilité des critères utilisés**

#### ***2.1.3.1 Avis des membres du CC***

En général, les membres du CC ont affirmé bien connaître les inscrits, qui n'étaient autres que leurs voisins, plus ou moins proches. Ces derniers ne pouvaient donc en aucun cas leur mentir sur des sujets difficiles à dissimuler. De plus, certaines informations ont déjà été disponibles dans les cartes d'identité exigées (carte d'identité nationale ou carte d'habitant dite « *kara-pokontany* »).

#### ***2.1.3.2 Fausses déclarations par les candidats lors de l'inscription***

Parmi les 192 inscrits, 94 seulement ont pu être vérifiés, le reste faisant partie des hors zones n'a pas été enquêté. La correspondance de leurs déclarations à celles mentionnées dans l'EPM se présentait comme suit (Fig. 5 et 6) :

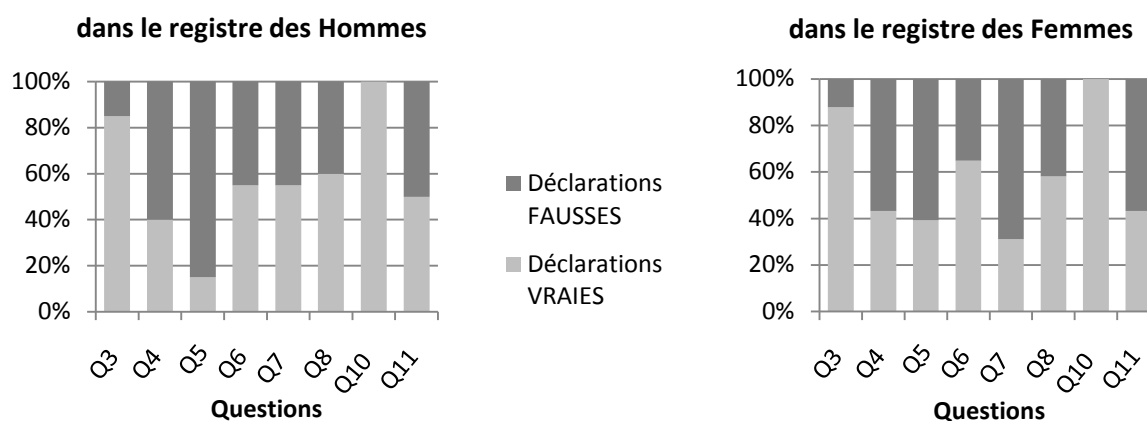


Fig. 5 et 6: Vérification des réponses des déclarants lors de l'auto-ciblage, à chaque question

Seule la Question Q10 portant sur « la source d'eau » est dépourvue de fausse déclaration.

Les questions qui ont contenu le plus de fausses déclarations sont les questions Q5, Q7, Q4, et Q11 touchant respectivement « la taille du ménage », « la situation professionnelle », « l'effectif des enfants à charge », et « le nombre de repas pris par jour ».

## 2.2 Efficacité et efficience de l'ensemble des étapes de ciblage du FID

### 2.2.1 Efficacité du ciblage géographique

Les paramètres de pauvreté dans cette zone sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Indicateurs de pauvreté de la zone d'étude

	(%)			
	Par rapport à la zone d'étude délimitée (N=415 ménages)		Par rapport à la population étudiée (N=509 ménages)	
	Pauvreté	Vulnérabilité	Pauvreté	Vulnérabilité
<b>Taux</b>	64,35	62,77	/	/
<b>Proportion de ménages</b>	55	53	63,06	61,67

Les taux de pauvreté et de vulnérabilité de la population étudiée n'ont pas pu être calculés étant donné que la taille de la population n'est pas connue, seulement l'effectif de ménages.

La proportion de ménages pauvres et celle des ménages vulnérables dans la population étudiée correspond aux 3 premiers quintiles.

### 2.2.2 Efficacité de l'auto-ciblage

#### 2.2.2.1 $DC_{auto-ciblage}$

Le tableau de contingence nécessaire pour le calcul du  $DC_{auto-ciblage}$  se présente comme suit :

Tableau 20 : Tableau de contingence pour l'analyse de l'efficacité de l'auto-ciblage

		Situation économique					
		Pauvreté			Vulnérabilité		
		Pauvres (P)	Non Pauvres (NP)	TOTAL	Vulnérables (V)	Non Vulnérables (NV)	TOTAL
Situation vis-à-vis du projet	Candidats (C)	160	27	187	160	27	187
	Non Candidats (NC)	161	161	322	154	168	322
	TOTAL	321	188	509	314	195	509

Ainsi, les valeurs de  $DC_{\text{auto-ciblage}}$  calculés successivement sur la base de la situation de pauvreté des ménages, puis de leur vulnérabilité sont les suivantes.

Calculé sur la base de la pauvreté,

$$DC_{\text{auto-ciblage}} = 0,35$$

Calculé sur la base de la vulnérabilité,

$$DC_{\text{auto-ciblage}} = 0,37$$

Ces valeurs étant comprises entre 0 et 1 montrent que l'auto-ciblage est efficace.

### 2.2.2.2 Erreurs d'inclusion et d'exclusion lors de l'auto-ciblage

Les 3 premiers quintiles de la population étant les pauvres et les vulnérables, leur inscription au sous-projet était attendue lors de l'auto-ciblage. Les erreurs d'inclusion et d'exclusion consécutives à cet auto-ciblage sont présentées comme suit (Fig. 7 et 8) :

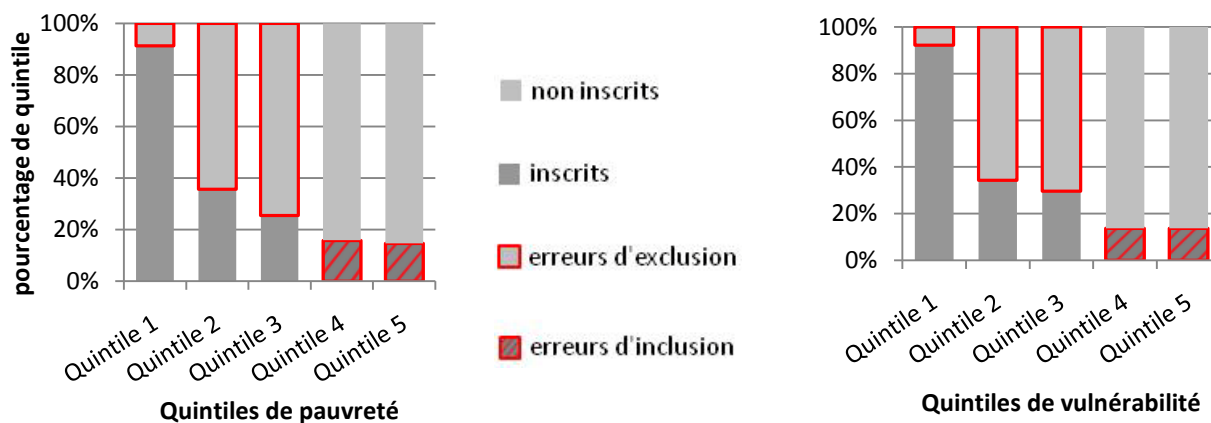


Fig. 7 et 8 : Présentation des erreurs d'inclusion et d'exclusion lors de l'auto-ciblage

Malgré les erreurs d'inclusion et d'exclusion, la majorité des candidats ou des inscrits sont pauvres.

### 2.2.2.3 Pauvreté subjective des inscrits et non-inscrits

Selon l'enquête subjective de niveau de vie dans l'EPM, 78% des ménages se disent être pauvres ou en difficulté. La répartition des non-inscrits suivant leur niveau de vie subjectif se présentait comme suit :

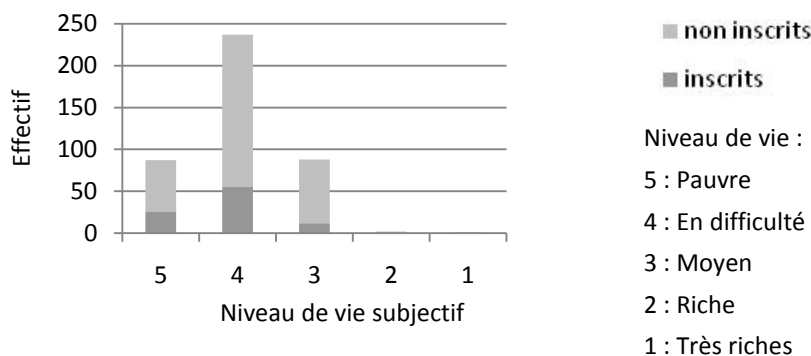


Fig. 9 : Répartition des inscrits et non, suivant leur niveau de vie subjectif

Les candidats sont constitués de ménages se sentant « pauvres », « en difficulté » ou « moyen ». Les minorités qui se sont sentis comme « riches » ou « très riches » ne se sont pas inscrits.

Une part importante des ménages « en difficulté » et « pauvres » ne se sont pas inscrits.

### 2.2.2.4 Causes de non-inscription

Le sondage d'opinion a été réalisé sur 48 ménages, soit 15% des ménages non-inscrits. Il a fait sortir 11 idées principales, avec celles sorties de *focus group*, comme causes de non-inscription au sous-projet. Leur classement suivant les 3 catégories d'idées se présente comme suit :

Tableau 21 : Classement des causes principales de non-inscription

Catégories	Idées principales	Fréquence
Exclusion	absence de CIN	3
	non informé (« on part tôt le matin et on rentre tard pour chercher du travail » ; « le flux d'information est bloqué par le copinage »)	6
	mal informé, retard d'information, confusion (enquête par l'INSTAT prise comme une inscription)	5
Abstention	abstention, car peu d'espoir d'être sélectionné (vu le nombre réduit de bénéficiaires et le copinage existant au sein du FKT)	2
	a déjà trouvé un emploi, juste avant l'inscription	4
	avec emploi: emploi permanent ou non	14
	« nous n'y arrivons pas. Jamais, nous ne nous sommes inscrits à ce genre de travail, ni moi, ni mes enfants »	1
	femme ménagère / mari avec emploi	5
Abstention et exclusion	absence lors de l'inscription: déménagement, absence provisoire	4
	santé: enceinte, accouchement, autre maladie	4
	âge avancé ( $\geq$ 60 ans)	4

Graphiquement, le résultat se présente comme suit (Fig. 10) :

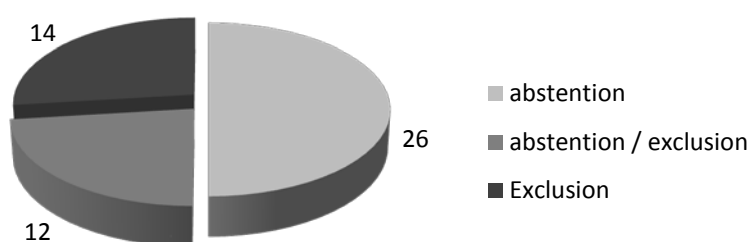


Fig. 10 : Répartition des principales causes de non-inscription

La raison la plus fréquente concerne « l'abstention », c'est-à-dire le choix de ne pas participer au sous-projet. Des cas « d'exclusion » concernent une part non négligeable (27%) des non-inscrits interviewés.

## 2.2.3 Efficacité de la méthode de ciblage

### 2.2.3.1 Indicateurs d'efficacité de la méthode de ciblage

Le tableau de contingence nécessaire au calcul de  $DC_{\text{méthode}}$  et  $PartN_{\text{méthode}}$  se présente comme suit (Tableau 23) :

Tableau 22 : Tableau de contingence pour l'analyse de l'efficacité de l'ensemble des étapes de ciblage

		Situation économique					
		Pauvreté			Vulnérabilité		
		Pauvres (P)	Non Pauvres (NP)	TOTAL	Vulnérables (V)	Non Vulnérables (NV)	TOTAL
Situation vis-à-vis du projet	Bénéficiaires (B)	125	21	146	126	20	146
	Non-Bénéficiaires (NB)	196	167	363	188	175	363
	TOTAL	321	188	509	314	195	509

Le calcul de  $DC_{\text{méthode}}$  et  $PartN_{\text{méthode}}$  effectué sur la base de la pauvreté, puis de la vulnérabilité a donné les valeurs suivantes.

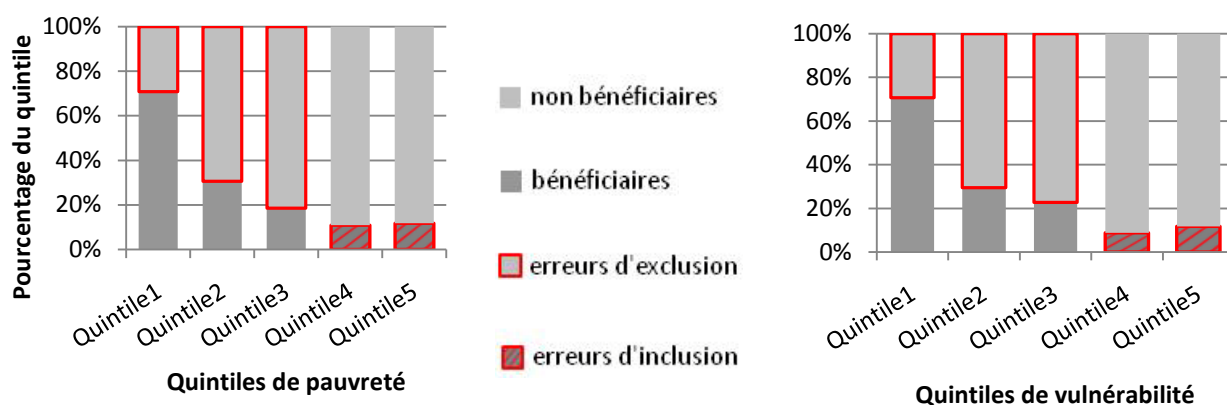
Tableau 23 : Valeur des indicateurs de l'efficacité de la méthode de ciblage

	Calcul fait sur la base de :	
	La pauvreté	La vulnérabilité
$DC_{\text{méthode}}$	0,28	0,30
$PartN_{\text{méthode}}$	1,36	1,40

Les valeurs de  $DC_{\text{méthode}}$  étant comprises entre 0 et 1, et celles de  $PartN_{\text{méthode}}$  supérieures à 1, la méthode de ciblage est efficace.

### 2.2.3.2 Erreurs d'inclusion et d'exclusion suite à la méthode de ciblage

Les 3 premiers quintiles de la population étant les pauvres et les vulnérables, ils sont les cibles du sous-projet. Les erreurs d'inclusion et d'exclusion consécutives aux différentes étapes du ciblage sont présentées comme suit (Fig. 11 et 12) :



*Fig. 11 et 12 : Présentation des erreurs d'inclusion et d'exclusion en considérant l'ensemble de méthode de ciblage*

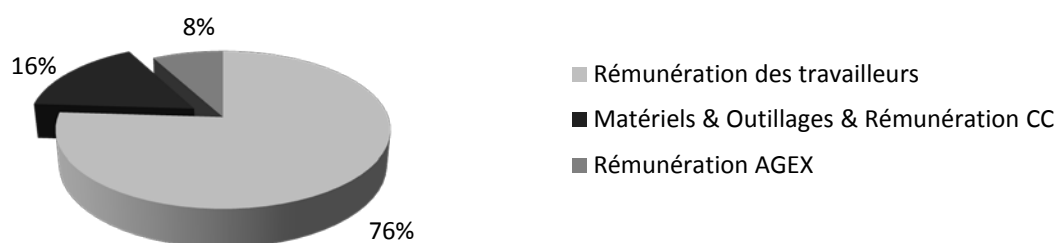
Malgré les erreurs d'inclusion et d'exclusion, la majorité des bénéficiaires sont constituées de pauvres.

#### 2.2.4 Coût du ciblage opté par le FID

Les coûts engagés par le FID dans le ciblage étaient constitués principalement :

- de rémunération du CC ;
- de matériels et outils indispensables pour le ciblage : cahiers d'enregistrement, stylos, plusieurs exemplaire de la grille de ciblage ; et
- de coût de mission d'initiation : formation de CC sur leurs missions.

Ces coûts, excepté le dernier, sont inclus dans la rubrique « Matériels, outillages et rémunération de CC » du Service de Suivi-Evaluation (SSE) au sein du FID. Cette rubrique, comportant aussi les outils nécessaires aux travaux objet de l'HIMO (matériels comme *angady*, brouette, corbeille, fourche, ..., savons et eau après chaque séance de travail, boîte à pharmacie), représente en général les 16% du montant total du sous-projet.



AGEX désigne l'organisme chargé de l'exécution du chantier HIMO.

Source : SSE du FID

*Fig. 13 : Répartition moyenne des coûts d'un sous-projet*

Comparé au montant total du sous-projet, le coût du ciblage est assez limité. Plus de trois quart du montant total est alloué au transfert, tandis que moins de 16% est destiné au ciblage.

### 3 **DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS**

#### 3.1 **Discussions**

##### 3.1.1 **Sur la méthodologie**

###### 3.1.1.1 *EPM : Baseline*

Les deux approches mises en parallèle durant cette étude sont comparables et compatibles.

*Tableau 24 : Comparaison de l'approche EPM et l'approche FID, sur la définition de la pauvreté*

	<b>Approche EPM</b>	<b>Approche FID</b>
<b>Unité d'étude</b>	Ménage : Approche ménage	
<b>Mesure de pauvreté</b>	Approche consommation : niveau de vie mesuré par rapport au niveau de dépenses, lequel est supposé refléter le revenu du ménage => Approche monétaire de la pauvreté (BENICOURT, 2001)	Indicateur composite intégrant des variables socio-économiques, démographique, et de conditions de vie supposés refléter aussi le revenu du ménage (KABORE, 2006 ; DUCLOS, 2002)
<b>Praticabilité</b>	Difficile à évaluer : nécessitant plusieurs données (collecte de données par des questionnaires d'une quarantaine de pages), et faisant appel à des calculs	Beaucoup plus facile à obtenir : indicateurs observables, et ne nécessitant aucune information sur le revenu (CHERRIER, 2010)

Dans notre référence, c'est-à-dire l'EPM, la pauvreté a été appréhendée à partir de la dépense moyenne mensuelle du ménage, et donc de la situation économique du ménage dans la période normale. Tandis que la vulnérabilité a été étudiée à travers la dépense du mois avant le projet, c'est-à-dire de la situation ponctuelle. Par ailleurs, la détermination du seuil de pauvreté sur la base de besoin calorique normatif convenait particulièrement bien au sous-projet dont l'objectif est de lutter contre l'insécurité alimentaire.

###### 3.1.1.2 *Flexibilité de la taille de la population étudiée*

Seuls les 415 ménages dans la zone d'étude ont été enquêtés. Cependant, les 94 ménages hors zone et non-enquêtés, ont dû être intégrés dans l'étude surtout quand les données du ciblage ont été exploitées, ramenant la population étudiée à 509 ménages. La présence de ménages-doublons parmi les inscrits, les bénéficiaires, réduisait aussi l'effectif de ceux-ci.



Pour les analyses qui ne font pas intervenir les données du ciblage, comme dans le cas de l'analyse de la corrélation des critères avec la pauvreté par le test de  $\chi^2$ , la population étudiée reste les 415 enquêtés.

Dans l'analyse de corrélation par le test de  $\chi^2$ , seuls les 92% des 415 ménages, dont la dépense variait de 15 000 Ar. à 488 000 Ar. ont été tenus en compte. Le reste constituant des *outlayers*, est négligeable. Les classes ainsi que leur amplitude ont été ainsi choisies pour remplir les conditions d'utilisation de ce test<sup>2</sup> (COCHRAN, 1954).

### **3.1.1.3 Définition de l'erreur d'exclusion**

La définition choisie pour l'erreur d'exclusion, ne permet pas d'apprécier l'erreur d'exclusion due à la seule méthode de ciblage, mais englobe aussi l'erreur d'exclusion due à la taille de l'échantillon ou de la population bénéficiaire. C'est pour cela que dans nos résultats, les erreurs d'exclusion sont considérables par rapport aux erreurs d'inclusion que même si celles-ci sont réduites à 0, les erreurs d'exclusion subsisteraient.

En tout cas, cette situation montre le faible taux de couverture des pauvres par le sous-projet. En effet, ce dernier ne vise pas à couvrir tous les pauvres mais à sélectionner les plus pauvres. L'essentiel est donc de minimiser l'erreur d'inclusion ou de type 1.

## **3.1.2 Pertinence et limites des critères de ciblage du FID**

### **3.1.2.1 Corrélation des critères avec la pauvreté et vulnérabilité**

#### **a) Corrélation élevée de la plupart des critères avec la pauvreté et vulnérabilité**

Cinq critères sur sept sont fortement corrélés à la pauvreté et vulnérabilité : le « sexe du CM », la « situation professionnelle du CM »,

#### **➤ « Sexe du CM »**

La corrélation négative, observée, du « sexe du CM » avec la pauvreté et la vulnérabilité montre qu'un ménage dirigé par une femme est beaucoup plus pauvre et vulnérable qu'un autre dirigé par un homme. La monoparentalité du premier en constitue la principale cause (SNU à Madagascar, 2010 ; RAZAFIARISOA et al., 2008). Au-delà de cette corrélation, il est une relation de cause à effet. La pauvreté elle-même déclenche cette situation monoparentale

<sup>2</sup> 80 % des classes doivent contenir au moins cinq éléments tandis que les autres doivent être non vides.

(IMATEP, 1999). Et inversement, après une telle séparation, une veuve ou une divorcée qui prend péniblement le contrôle de son foyer, sans préparatif, se trouve de plus en plus vulnérable (IMATEP, 1999, UNICEF, 1988).

➤ **« Situation professionnelle du CM »**

La « situation professionnelle de CM », est beaucoup plus liée à la pauvreté qu'à la vulnérabilité dans cette zone. Un foyer à CM sans emploi est en général pauvre. En tout cas, le revenu du CM constitue, en milieu urbain qu'en milieu rural, un facteur discriminant de vulnérabilité (UNICEF, 1988).

➤ **« Taille du ménage » et « Nombre d'enfants à charge »**

Plus la taille du ménage est élevée, plus le ménage est pauvre et vulnérable ; son rapport nombre d'actifs travailleurs sur nombre de bouches à nourrir diminue. Ce critère se complète avec le nombre des enfants de moins de 5 ans, qui informe beaucoup plus sur le rapport actifs travailleurs/charges. Des études effectuées en milieu urbain malgache précisent que ce sont les ménages dont la taille est supérieure ou égale à 4 qui sont les plus en insécurité alimentaire (UNICEF, 1988).

➤ **« Statut d'occupation de l'habitat »**

Concernant le statut d'occupation, le fait d'être propriétaire ne prémunit pas le ménage contre la pauvreté. En effet, le loyer dans cette zone est relativement bas, en moyenne : 17 000 Ar, variant de 3 000 Ar. à 70 000 Ar. par mois. De plus, il ne s'agit pas de propriété, mais plutôt de possession, plus précisément d'occupation provisoire sur des terrains qui ne leur appartiennent pas. Ainsi, les locataires, et ceux hébergés gratuitement sont moins vulnérables.

➤ **« Nombre de repas pris par jour »**

Contrairement à ce que l'on attendait (UNICEF, 1988 ; RAZAFIARISOA B. et al., 2008), dans cette zone, ce sont plutôt les pauvres qui prennent plus de repas. En effet, il s'agit de plusieurs prises de casse-croûtes contre une prise de repas consistant chez les non pauvres.

### **b) Spécificités de la zone : limites de la pertinence des critères**

Dans cette zone, l'effectif des enfants de bas âge n'est pas discriminant. Il peut être le même dans un ménage pauvre qu'un autre non-pauvre. Ceci est caractéristique des zones à fort taux de naissance et taux de fécondité.

De même, la source d'eau, qui dans les recherches antérieures est discriminante de la vulnérabilité (UNICEF, 1988), ne l'a pas été dans cette zone. En effet, la quasi-totalité des ménages, soit près de 95%, s'approvisionnent en eau des robinets publics, de sorte que la corrélation est négligeable.

### **c) Complémentarité des critères**

Bien que certains critères ne soient pas corrélés à la pauvreté et la vulnérabilité dans cette zone, l'ensemble des critères l'a été, car a permis de sélectionner les pauvres et vulnérables. L'imperfection traduite par les erreurs d'exclusion et d'inclusion lors de l'utilisation des critères provenait probablement des erreurs au niveau de la déclaration des intéressés, et des critères dont le sens de la corrélation a été spécifique à la zone.

#### **3.1.2.2 Commodité de l'utilisation des critères**

##### **a) Difficulté de l'utilisation des critères par le CC**

###### **➤ Capacité limitée du CC**

Le nombre considérable des erreurs commises par le CC depuis l'utilisation de la grille de ciblage, jusqu'à la somme des notes et le rangement des inscrits, témoignait sa peine dans la réalisation de cette tâche. S'il était beaucoup plus facile de classer une femme comme CM ou non, en se référant à sa situation matrimoniale, ce n'était pas le cas dans le classement des Hommes, qui implique en plus la considération du nombre d'enfants à charge et de la taille de la famille. Dans plusieurs cas, la lecture de la grille par le CC a été inversée.

Par ailleurs, le fait que les cahiers d'enregistrement soient manuscrits rend aussi beaucoup plus difficile le rangement.

###### **➤ Manque d'organisation du CC**

Les erreurs commises sont aussi les conséquences de la mauvaise organisation du CC. En effet, s'ils sont huit et devant faire une rotation, les tâches n'ont pas été réparties équitablement, laissant à d'autres une plus lourde responsabilité fatigante.

### **b) Aisance des déclarants face aux critères**

Leur temps de réaction verbale aux questions révélait que celles-ci n'ont pas impliqué ni d'effort de remémoration, ni de calcul compliqué. C'est au niveau du calcul d'âge et de nombre des enfants de moins de 5 ans que les déclarants ont été un peu embarrassés. Souvent, la réponse des femmes était beaucoup plus rapide que celle des hommes, les premières étant mieux informées sur la situation de leur foyer que les derniers.

#### **3.1.2.3 Fiabilité des critères utilisés**

##### **a) Confusion dans l'utilisation des critères**

La non-correspondance des réponses des déclarants aux données de l'EPM a été en général due à des confusions plutôt qu'à une mauvaise foi.

Ainsi, la question Q<sub>4</sub> sur « le nombre d'enfants à charge », vu sa traduction impropre en malgache : « *isan'ny zaza nateraka* », a été confondue avec « le nombre d'enfants obtenus ». De même, la question Q<sub>5</sub> portant sur « la taille de ménage », a été parfois déduite de « la situation matrimoniale » et de Q<sub>4</sub>, parfois c'est la notion de ménage qui a été confondue avec « les membres de la maison ». Il en est de même de la question Q<sub>7</sub> sur la situation professionnelle, les déclarants ont tendance à définir la profession comme un métier permanent et sûr. De sorte qu'ils n'ont pas considéré leur métier souvent irrégulier, « *asa tselika* », comme profession. Concernant la question Q<sub>8</sub> déterminant le statut d'habitation, des changements de situation étaient possibles durant le laps de temps entre l'enquête EPM et l'inscription, étant donné que dans cette zone la migration intra-FKT était très élevée. Par ailleurs, des confusions survenaient aussi sur le fait que parfois, la question du CC ne permettait que des réponses très réduites. Il donnait le choix au déclarant entre locataire et propriétaire. Les autres modalités ont été négligées, sauf si le déclarant insistait. Quant à la question Q<sub>6</sub> relative au « nombre d'enfants de moins de 5 ans », il y a eu confusion sur la prise en compte ou non des enfants de 5 ans ou non, et par ailleurs, depuis l'enquête qui a été réalisée en mars, jusqu'à fin Avril où s'est déroulé l'inscription, des enfants ont été nés, changeant la situation. C'est aussi le cas de la question Q<sub>11</sub>, se référant au nombre de repas pris par jour. En fait, le moment de référence lors de l'enquête et celui lors de l'inscription étaient différents.

## b) Copinage du CC

Outre les déclarants, le CC, par les erreurs qu'ils commettaient, involontairement ou non, pourrait aussi nuire à la fiabilité des informations, en favorisant leur parentèle ou leurs relations aux dépens d'autres. L'homogénéité élevée du CC peut favoriser ce trucage. Les membres étaient tous des autorités administratives locales : Chef FKT, Adjoint Chef FKT et Chefs secteurs (ou Chefs quartiers).

### 3.1.3 Efficacité et efficience de la méthode de ciblage du FID

#### 3.1.3.1 Efficacité du ciblage géographique

La zone d'étude, choisie comme dans le cas des autres sous-projets, pouvait être qualifiée de pauvre, car son taux de pauvreté dépassait la moyenne des zones urbaines malgaches qui est de 54,2% (INSTAT, 2011). Cependant, le taux de pauvreté obtenu est assez bas, par rapport à sa qualification de zone en insécurité alimentaire sévère par les études du *Cluster Sécurité Alimentaire* (RAZAFIARISOA, 2008 ; Système des Nations-Unies à Madagascar, 2010). Il se peut que les ménages aient tendance à surévaluer leur dépense lors de l'enquête.

#### 3.1.3.2 Pertinence et limites de l'auto-ciblage

La pertinence de l'auto-ciblage, traduite par les valeurs de  $DC_{\text{auto-ciblage}}$ , a été due par l'efficacité des moyens de dissuader les non-pauvres, vu le comportement typique des pauvres (ANDRIAMASINORO, 2011) :

- le salaire relativement bas (2 500 Ar./j), ne dépassant pas le taux de salaire des ouvriers non qualifiés sur le marché de travail (3 000 à 4 000Ar/j) (Ambassade de la République de Madagascar, 2009) ;
- le travail temporaire ; et
- le travail physique dur, et non qualifiant, voire « stigmatisant » (ANDRIANJAKA et MILAZZO, 2008 ; CHERRIER, 2010).

En tout cas, l'auto-ciblage est de règle dans les travaux à HIMO (ANDRIANJAKA et MILAZZO, 2008).

L'inscription se déroulant durant sept jours a été suffisamment longue étant donné qu'aucun candidat ne s'est plus présenté depuis le quatrième jour.

La principale limite de l'auto-ciblage a été le manque d'information, entraînant un faible taux de participation à l'inscription, et une part non négligeable d'exclus.

### 3.1.3.3 Points forts de la méthode de ciblage et ses revers

La comparaison des indicateurs de ciblage calculés à chaque étape du ciblage montre l'importance particulière de l'auto-ciblage dans la détermination de l'efficacité de ciblage.

$$0 < DC_{\text{critères}} < DC_{\text{méthode}} < DC_{\text{auto-ciblage}}$$
$$1 < \text{PartN}_{\text{critères}} < \text{PartN}_{\text{méthode}}$$

Même si  $DC_{\text{critères}}$  et  $\text{PartN}_{\text{critères}}$  sont relativement bas, les critères concourent à l'efficacité du ciblage, et font partie des méthodes de sélection objective de bénéficiaires.

Les erreurs d'exclusion et d'inclusion dans la méthode de ciblage sont dues aux erreurs cumulées, depuis la déclaration des intéressés, la transcription de leur note, la somme, et le rangement des candidats.

Le tableau 26 suivant résume l'évaluation de cette méthode de ciblage.

Tableau 25 : Analyse FFOM de la méthode de ciblage du FID

	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>INTERIEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La réalisation du ciblage à travers le CC qui provient de la population elle-même, implique une idée de démocratie, par son approche participative. Ceci permet d'éviter entre autres des problèmes sociaux, notamment à l'issue du ciblage, vis-à-vis de ceux qui n'ont été admis.</li> <li>● De plus, les membres de ce CC sont en mesure de bien connaître la situation locale, de vérifier la déclaration des intéressés lors de l'inscription</li> <li>● Approche genre : l'encouragement de la participation féminine, aussi bien parmi les travailleurs que dans le CC, permet l'épanouissement des femmes</li> <li>● Moins coûteux que le ciblage administratif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le CC étant issu de la communauté, a souvent tendance à être subjectif dans le ciblage, à favoriser ses relations, ses amis et sa parentèle : C'est ainsi, par exemple, que des ménages hors zone, mais habitant le FKT n'ont pas été empêchés à s'inscrire.</li> <li>● Elitisme des autorités locales constituant le CC</li> <li>● Le niveau d'instruction assez limité des membres du CC, ralentit leur vitesse d'assimilation de la formation qui leur a été fournie, et complique leur mission.</li> <li>● Opportunistes migrants</li> </ul>
	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<b>EXTERIEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Technologie : informatisation de la méthode de ciblage pourrait faciliter et accélérer le processus de ciblage. Cependant, c'est encore loin avec le niveau d'instruction limité des habitants de ces zones pauvres.</li> </ul>	NEANT

Source : Auteur

### **3.1.3.4 Efficience du ciblage**

Au vu de l'efficacité de la méthode de ciblage et son moindre coût, le ciblage est efficient.

## **3.2 Recommandations**

Suite aux différents problèmes soulevés, les recommandations suivantes sont énoncées à l'endroit du FID, ainsi que des organismes procédant de la sorte, dans la lutte contre la pauvreté.

### **3.2.1 Renforcement de l'information et de la communication du sous-projet**

L'information et la communication du sous-projet sont d'une importance capitale, car de là on peut déterminer l'efficacité de l'auto-ciblage. Certes, le FID procédait déjà à la sensibilisation au sous-projet, à travers des A.G. convoquées par les autorités locales, et effectuées à chaque secteur, ainsi que par voie d'affichage. Cependant, elles étaient encore insuffisantes vu l'importance des « exclus à l'auto-ciblage ».

L'exposé de tout ce qui touchait le sous-projet lors des AG et sur les affiches garantissait la transparence. Il en est ainsi de l'objectif du sous-projet, ses cibles, l'effectif des bénéficiaires, le mode de sélection, les critères d'éligibilité, l'objet du travail HIMO, les salaires, le mode de perception des salaires, la durée du travail par jour et durant le chantier, la date et lieu d'inscription. Néanmoins, concernant les critères d'éligibilité, ils ne devaient être qu'expliqués vaguement, sans trop exposer la grille de notation. Il serait préférable d'insister seulement sur l'existence de ces critères, et que leur cible serait les plus pauvres et vulnérables. En fait, lors de ce sous-projet d'évaluation, après que les critères soient expliqués en détail, certains membres du CC influençaient les intéressés au programme à faire des déclarations favorisant leur note. Les critères ne seront expliqués de façon détaillée au CC, qu'une fois l'inscription fermée, i.e. la liste arrêtée.

Par ailleurs, le nombre des affichages devrait être proportionnel à la superficie de la zone d'intervention du sous-projet. Chaque hameau, selon l'effectif de maisons, devrait avoir au moins un affichage, d'autant plus que dans de telle zone, la déformation des informations était fréquente par les habitants eux-mêmes.

### **3.2.2 Restructuration et accompagnement du CC dans le ciblage**

Pour renforcer les avantages de ce ciblage communautaire, certains points sur leur composition et organisation méritent d'être améliorés. Premièrement, le CC doit être de plus



hétérogène possible (autorité administrative, religieuse, éducative, sanitaire, ...) pour limiter l'élitisme.

Vu le niveau d'instruction limité de CC, la présence d'un accompagnateur durant toute la procédure de ciblage permettrait de renforcer leur capacité. La formation de 1h30 précédant leur mission ne suffit pas pour l'assimilation de leur tâche. Cet accompagnateur sera à la fois, facilitateur et superviseur, notamment sur la répartition de tâche entre les membres du CC, le respect des horaires d'inscription mentionnés sur les affiches, l'arrêtage de la liste, et l'application des scores. Ce ciblage communautaire combiné à un ciblage administratif (par le personnel du programme) serait sans doute beaucoup plus coûteux qu'avant (FAO, 2003). Cependant, compte tenu du coût du ciblage assez limité, ceci est envisageable, et pourrait sans doute améliorer l'efficacité du ciblage.

En outre, toujours dans l'amélioration du travail du CC, les règles pour le CC doivent être affichées au lieu d'inscription : qu'est-ce qui doit être fait, et qu'est-ce qui est interdit.

### **3.2.3 Ajustement et apport de précision à la grille de ciblage**

Lors de l'enregistrement des déclarations, l'information recueillie doit être la plus précise que possible. A titre d'exemple, sur le statut d'occupation de logement, au lieu de demander seulement si le ménage est locataire ou non, il serait préférable de demander tous les cas possibles (propriétaire, locataire, hébergé gratuitement, logement provisoire). Ce qui implique un inventaire le plus détaillé possible de modalités de chaque question, avant l'enregistrement. De même, un entretien entre les membres du CC et l'accompagnateur, pour adapter la grille de ciblage à la situation locale, doit constituer un préalable à l'application de critères. En fait, des situations non prévues par la grille doivent être éclaircies dès le départ pour niveler le degré de compréhension de chaque membre et pour que l'application des notes soit homogène. Un ajustement de la grille de ciblage est proposé ci-après (Tableau 27).

Tableau 26 : Grille de ciblage ajustée

Critères		Notes					
En français	Traduction (en malgache)	0	1	2	3	4	5
<b>Statut de l'intéressé</b> (y compris emploi saisonnier, irrégulier, occasionnel)	<i>Toeran'ny liana, ao amin'ny ankohonany &amp; asany</i> (voaisa ho asa ny asa-tselika)	H ou F Non-CM avec E	H ou F Non-CM sans E	H CM avec E	H CM sans E	F CM avec E	F CM sans E
<b>Taille du ménage</b>	<i>Isan'ny olona ao an-tokantrano</i>	1	2	3	4	5	≥ 6
<b>Enfants à charge</b>	<i>Isan'ny zanaka mbola sahanina</i>	0	1		2	3, 4 ou 5	≥ 6
<b>Enfants de moins de 5 ans</b>	<i>Isan'ny zaza latsaky ny 5 taona</i>	0			1	2	≥ 3
<b>Habitat</b>	<i>Tompon'ny Trano fonenana</i>		Propriétaire		Propriétaire mais occupation provisoire de terrain	Locataire	Sans logis, site d'hébergement, ou hébergé gratuitement
<b>Eau</b>	<i>Fakana rano</i>		A domicile		BF (achat)	BF (non payant)	Source
<b>Nombre de repas (riz, manioc, pain) par jour</b>	<i>Isan'ny sakafo isan'andro</i> (vary, hanin-kotrana, mofo)			3		2	1

Les cellules colorées concernent les modifications apportées. H : Homme/ F : Femme/ CM : Chef de Ménage/ E : Emploi/ BF : Borne fontaine

### 3.2.4 Régularisation de la tenue des Registres d'inscription

Dans le registre d'inscription lors de l'auto-ciblage, il serait mieux de préciser l'adresse exacte de l'intéressé, au lieu de son quartier ou secteur. Non seulement ceci permet d'éviter les hors-zone, mais permet aussi de recourir facilement à des recoupements de données si nécessaire.

Ce cahier d'enregistrement ne doit comporter ni rature, ni grattage, ni surcharge, pour éviter que le CC fausse les réponses pour favoriser leur parentèle.

---

## CONCLUSION

La réalisation du sous-projet d'évaluation et des démarches d'analyse a permis de dégager les résultats suivants :

- Les critères de ciblage utilisés par le FID sont fortement corrélés à la pauvreté ;
- Ils sont facilement observables, mais leur mesure, bien que facilitée par la grille de ciblage n'est pas aussi simple pour le CC ;
- Ils sont difficilement manipulables par les ménages ;
- Le ciblage géographique est efficace, de même l'auto-ciblage ;
- La méthode dans sa globalité a permis de sélectionner les plus pauvres, avec un coût acceptable.

La première hypothèse concernant la pertinence des critères n'a été que confirmée en partie, étant donné la peine éprouvée par le CC dans l'utilisation de la grille. La deuxième hypothèse relative à l'efficacité et l'efficience de l'ensemble de la méthode de ciblage a été confirmée. Les erreurs de ciblage sont moindres.

La combinaison de plusieurs méthodes de ciblage, notamment de ciblage géographique, d'auto-ciblage et de ciblage par score approchant le niveau de vie s'avère efficace. L'efficience a surtout été atteinte par le fort partenariat avec d'autres entités : le *Cluster Sécurité Alimentaire* pour le ciblage géographique ; et les autorités locales pour les deux dernières étapes. La facilité d'obtention des informations nécessaires au ciblage contribuait aussi à limiter son coût.

Pour améliorer davantage l'efficacité du ciblage, les recommandations formulées concernent principalement l'accompagnement et le suivi du CC dans la réalisation de la sélection. Par ailleurs, des ajustements, ou des précisions ont été apportés à la grille. L'application de ces dispositifs permettrait de limiter la tendance subjective du CC.

Mais qu'en est-il de l'impact de ce projet, étant donné que le ciblage ne constitue qu'un moyen d'atteindre son but qu'est de lutter contre la pauvreté ? Au bout de combien de temps, ces bénéficiaires passeront-ils de l'autre côté, c'est-à-dire au-delà du seuil de pauvreté ? Et ce projet, social dans son caractère, avait-il un effet notable quant au développement de la communauté cible ?

Ces questions seront traitées dans un autre travail de mémoire, effectué par mon binôme, s'intitulant « Evaluation et impacts des revenus distribués au bénéficiaires de l'ACT ».

---

## **BIBLIOGRAPHIE**

1. Ambassade de la République de Madagascar, 2009 – A propos de Madagascar : vivre à Madagascar – pp.4 [<http://www.botschaft-madagaskar.de/index.php>]
2. ANDRIAMASINORO Tolotra, 2011, Les inégalités sociales face à l'élaboration du processus budgétaire participatif communal – Commune Rurale Miantso, District Ankazobe, Région Analamanga, mémoire de DEA, Département Agro-Management, ESSA, Juillet 2011, 35 p.
3. ANDRIANJAKA Nirina Haja, MILAZZO Annamaria, 2008 - Travaux Publics à Haute intensité de Main-d'oeuvre (HIMO) pour la Protection sociale à Madagascar : Problèmes et Options de politique, Africa Region Working Papers Series No. 117, Banque Mondiale, Août 2008
4. BENICOURT Emmanuelle, 2001 – « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale » - *Études rurales*, Mars 2001, n° 159-160, pp. 35-53. Disponible en ligne sur [[www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2001-3-page-35.htm](http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2001-3-page-35.htm)]
5. CHERRIER Cécile, 2010 – Le ciblage des transferts sociaux - Formation sur les transferts sociaux en Afrique de l'Ouest et du Centre, Douala, Cameroun, Session L8, 2 décembre 2010, Université de Maastricht
6. COCHRAN William Gemmell, 1954 – “Some methods for strengthening the common 2 test” - *Biometrics* 10, pp. 417-451
7. DUCLOS Jean-Yves, 2002 – « La vulnérabilité et la mesure de la pauvreté dans la politique publique » - Social Protection Discussion Paper Series, No. 0230, Unité de Protection sociale/Réseau du Développement Humain/Banque mondiale, CIRPE/Département d'économie/Université Laval, Québec, Canada, 33 p.
8. FAO, 2003 - Ciblage et amélioration de la nutrition : Moyens d'améliorer le statut nutritionnel - Guide de référence, Service de la planification, de l'analyse et de l'évaluation nutritionnelles/Division de l'alimentation et de la nutrition/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, disponible en ligne sur <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y1329f/y1329f03.htm>
9. FID, 2010, Manuel de procédures « Composante sécurité alimentaire », FID, avril 2010, 22 p.
10. Google Earth, 2011 – Ankasina
11. GROSH Margaret, DELNINNO Carlo, TESLIUC Emil, OUERGHI Azedine, 2008 – « Enrolling the client: targeting, eligibility, and intake », « The case for safety nets », For protection and promotion: the design and implementation of effective safety nets, IBRD/WB, Washington, pp. 11-26; 85-125

- 
12. IMATEP, 1999 – Femmes chefs de ménage et pauvreté – Antananarivo, 30 p.
  13. INSTAT, 2011 – Enquête Périodique auprès des ménages 2010 – Policy brief, INSTAT, janvier 2011, Antananarivo, 19 p.
  14. KABORE Samuel Tambi, 2004 – Quels indicateurs optimaux pour cibler les pauvres ? : une approche basée sur la minimisation des erreurs de ciblage au Burkina Faso – 3<sup>ème</sup> Réunion Générale du PEE (Politiques Economiques et Pauvreté), CEDRES, Université d’Ouagadougou, Burkina Faso
  15. KABORE Samuel Tambi, 2006 – « Rappels sur les Concepts et mesure de la pauvreté » - Atelier d’Échanges sur les Systèmes de Suivi Communautaires de la Pauvreté (SSCP), Ouagadougou, 12-16 décembre 2006, PARSEP
  16. LAVALLEE Emmanuelle, OLIVIER Anne, PASQUIER-DOUMER Laure, ROBILLIARD Anne-Sophie, 2009 - Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté : quel bilan des expériences dans les pays en développement ? - Document de travail n° 79, AFD février 2009, 55p.
  17. OCDE, 2009 – Le rôle de l’emploi et de la protection sociale : instaurer une croissance économique plus favorable aux pauvres – rapport de la réunion CAD du Haut niveau, 27 – 28 mai 2009, 4 p. disponible en ligne sur [www.oecd.org/cad/pauvrete](http://www.oecd.org/cad/pauvrete)
  18. PNUD, 2010 – La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain – Rapport sur le développement humain 2010, Edition du 20<sup>ème</sup> Anniversaire du RDH, Communications Development Incorporated, New York, 156 p. disponible en ligne sur [http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rmdh2010/anniversaire/HDR\\_2010\\_FR\\_Complete\\_reprint.pdf](http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rmdh2010/anniversaire/HDR_2010_FR_Complete_reprint.pdf)
  19. RAZAFIARISOA Berthine, OGDEN Kate, RAKOTONIRAINY Maherisoa, MONTEMBault Sylvie, 2008 - Madagascar : Situation de la sécurité alimentaire en milieu urbain: analyse des besoins (Antananarivo, Antsiranana, Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina, Toliara) – ONN ; BNGRC ; WFP, 65 p.
  20. Système des Nations Unies à Madagascar, 2010 - Situation socioéconomique des ménages de la ville d’Antananarivo et impact de la crise sociopolitique au niveau des ménages en mai 2010, Madagascar - *United Nations Multi-cluster Rapid Assessment Mechanism (McRAM III)*, Antananarivo, Juin 2010, 105 p.
  21. UNICEF, 1988 – Elaboration d’un indice de niveau de vie pour le ciblage de la population la plus démunie à Madagascar - Rapport final, OSIPD, Antananarivo, 88 p.

---

# ANNEXES

---

## **Liste des annexes**

ANNEXE I : Présentation de la Composante Sécurité Alimentaire du Projet EFSRP/FID

ANNEXE II : Notion de Pauvreté et vulnérabilité

ANNEXE III : Etude de corrélation par le test de Chi deux

ANNEXE IV : Modèle de cahier d'enregistrement lors de l'auto-ciblage (en malgache, et sa traduction en français)

ANNEXE V : Questions posées aux intéressés au sous-projet lors de l'inscription

ANNEXE VI : Liste des questions exploitées dans l'EPM

ANNEXE VII : Guides d'entretien

Extraits du Manuel de procédures « Composante sécurité alimentaire »

**[Objectif de la composante]**

L'objectif global du Projet d'Urgence - Sécurité Alimentaire et Reconstruction (EFSRP) est d'apporter une réponse rapide aux effets néfastes de l'augmentation des prix des produits vivriers et aux dommages causés par les catastrophes naturelles surtout les cyclones.

L'objectif spécifique de la Composante Sécurité Alimentaire est d' : « Augmenter l'accès à des emplois temporaires par les personnes les plus vulnérables et les plus démunies dans les zones d'insécurité alimentaire ».

**[Réalisation des sous-projets]**

Les sous-projets de Sécurité Alimentaire seront réalisés sous forme Argent-Contre-Travail (*Cash for Work*) utilisant le système Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO)

**[Bénéficiaires des sous-projets]**

Les personnes les plus vulnérables et les plus démunies des communautés bénéficiaires (femmes seules, femmes chef de famille, personnes sans emploi, main d'œuvre non qualifiée, etc.) qui seront recrutés pour réaliser les travaux sont les bénéficiaires directs des paiements en numéraire, tandis que la population en général profite des améliorations des infrastructures communautaires engendrées par les travaux HIMO.

**[Rémunération des travailleurs HIMO]**

Le salaire en vigueur appliqué par le FID pour la main d'œuvre ordinaire est de 2 500 Ariary pour une journée de travail de cinq (05) heures.

[Le paiement de salaire des travailleurs se fait à chaque fin de semaine]

**[Choix du sous-projet]**

La Composante Sécurité Alimentaire finance la réalisation de sous- projets HIMO identifiés et choisis de manière participative lors d'une Assemblée Générale de la communauté bénéficiaire. Le choix du sous- projet sera formalisé dans un PV ; la communauté adresse une requête visée par la Commune à la Direction Inter Régionale du FID.

Pour être éligible, un sous- projet de Sécurité Alimentaire doit répondre aux critères suivants :



- 
- *Critère social*
    - Le sous- projet doit présenter un intérêt public pour l'ensemble de la communauté et de la population,
    - Le sous- projet est une activité répondant à la crise alimentaire ou à une catastrophe naturelle déclarée par les autorités légalement compétentes et qui n'est pas inscrite dans le budget communal en tant qu'investissement,
  - *Critère technique*
    - Le sous-projet doit être de faible technicité et ne nécessitant que des matériels et petits outillages courants (pelles, pioches, etc.),
    - Le sous-projet doit être réalisable dans un **délai maximum de deux mois**,
  - *Critère financier*
    - Le financement du FID pour la réalisation d'un sous- projet ne doit pas dépasser l'équivalent de 20.000 Dollars des Etats-Unis (USD),
  - *Critère environnemental*
    - A l'issue de l'évaluation environnementale faite par le chargé de projet du FID, les impacts et les mesures d'atténuation peuvent être identifiés facilement sans étude d'impact étendue,
    - Le sous- projet ne doit pas engendrer :
      - De réinstallations involontaires des personnes
      - De retraits involontaires de terres provoquant :
        - Une relocalisation ou une perte d'habitat
        - Une perte de biens ou d'accès à ces biens, ou
        - Une perte de sources de revenu ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site ; ou
      - De restrictions involontaires de l'accès à des parcs définis comme tels juridiquement, et à des aires protégées entraînant des conséquences négatives sur les moyens d'existence des personnes déplacées
      - D'impacts sur les zones sensibles (forêts tropicales, zone sujette à érosion, sites paléontologiques, archéologiques ou historiques entre autres).

La conception de la pauvreté et de la vulnérabilité a toujours évoluée, allant d'une conception matérielle, à une conception immatérielle ou de bien-être.

Dans ce travail de mémoire, étant donné qu'on a pris les données de l'EPM comme référence de la situation économique de la population étudiée, l'approche considérée est l'approche consommation.

Il s'agit d'une estimation du revenu du ménage à partir de sa consommation, tenant compte des prêts et/ou emprunts éventuels qu'il a contractés, ainsi que de ses épargnes.

En effet, il serait plus commode et plus fiable de procéder à cette approche que de vouloir évaluer directement le revenu, lequel, dans une telle zone, n'est ni régulier ni fixe.

La pauvreté est perçue comme l'incapacité d'assurer le minimum de consommation, dit vital, pris ici comme le seuil de pauvreté. Certes, une consommation inférieure à ce seuil serait donc caractéristique des ménages pauvres, tandis qu'une consommation supérieure se rencontre chez les non-pauvres.

La distinction que nous faisons entre la pauvreté et la vulnérabilité, se situe sur leur durabilité, la pauvreté étant une situation beaucoup plus stable, alors que la vulnérabilité n'est qu'une situation saisonnière ou temporaire de pauvreté, suite à un choc (augmentation de prix, catastrophe naturelle, mort d'un membre actif du ménage, ...).

Ainsi, si la vulnérabilité perdure, on parlera de pauvreté.

C'est à l'issue de ce raisonnement qu'on a défini la pauvreté et la vulnérabilité, respectivement, par les deux variables :

- La dépense moyenne mensuelle notée *dep\_moy*, et
- La dépense au cours du mois précédant le projet, notée *dep\_avant*.

La corrélation entre deux ou plusieurs variables indique l'intensité d'éventuelle liaison existante entre ces variables. Cette liaison peut, dans certains cas, traduire une relation causale.

Nombreuses sont les méthodes permettant d'étudier la corrélation. Le choix de ces méthodes se repose sur la nature et la distribution des variables en question. Ainsi, pour deux variables discrètes, la corrélation peut être linéaire, et il est plus commode de l'étudier à travers le coefficient de corrélation.

Tandis que pour deux variables dont l'une est discrète et l'autre continue, le test de  $\chi^2$ , ou test de  $\chi^2$  d'indépendance s'avère être la plus classique pour l'étude de corrélation. Plus concrètement, la première variable (discrète), est assimilée à un ensemble de populations, auxquelles on associe le même critère qualitatif (deuxième variable, continue).

Le test consiste ainsi à vérifier l'hypothèse nulle ( $H_0$ ), laquelle suppose l'indépendance des deux variables étudiées, ou l'absence de corrélation.

En d'autres termes, il est question de savoir si la différence observée entre les populations (sur le critère qualitatif, évidemment) est statistiquement significative ou non. Si oui,  $H_0$  est réfutée.

Pour ce faire, les données de la variable continue sont groupées par classe, de façon à obtenir le tableau de contingence suivant. Les cases sont remplies par la fréquence d'observation

		Critère (variable continue)					TOTAL
		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	
Populations (variable discrète)	1	O <sub>11</sub>	O <sub>12</sub>	O <sub>13</sub>	O <sub>14</sub>	O <sub>15</sub>	O <sub>1+</sub>
	2	O <sub>21</sub>	O <sub>22</sub>	O <sub>23</sub>	O <sub>24</sub>	O <sub>25</sub>	O <sub>2+</sub>
	3	O <sub>31</sub>	O <sub>32</sub>	O <sub>33</sub>	O <sub>34</sub>	O <sub>35</sub>	O <sub>3+</sub>
	TOTAL	O <sub>+1</sub>	O <sub>+2</sub>	O <sub>+3</sub>	O <sub>+4</sub>	O <sub>+5</sub>	N

L'intervalle de chaque classe est fixe. Il est mieux d'avoir un nombre élevé de classes, pour ne pas perdre des informations. Toutefois, la fixation du nombre des classes et de l'intervalle

---

doit respecter la règle de COCHRAN : 80 % des classes doivent contenir au moins cinq éléments tandis que les autres doivent être non vides.

Puis,

- déterminer le nombre de degrés de liberté ( $ddl = (nb. \text{ de classes} - 1) * (nb. \text{ de populations} - 1)$ ) (dans l'exemple ci-dessus,  $ddl=8$ ) ;
- Fixer une marge d'erreur acceptable, ou risque d'erreur (5%) ;
- à l'aide d'une table de  $\chi^2$ , déduire en tenant compte du nombre de degrés de liberté la valeur critique ayant une probabilité de dépassement égale à ce risque (dans l'exemple ci-dessus, valeur critique ou  $\chi^2_{Table}=15,51$ ) ;
- calculer algébriquement le  $\chi^2$  des données, noté  $\chi^2_{données}$
- Comparer  $\chi^2_{Table}$  et  $\chi^2_{données}$ 
  - Si  $\chi^2_{données} > \chi^2_{Table}$ ,  $H_0$  rejetée, les deux variables étudiées sont corrélées
  - Si  $\chi^2_{données} < \chi^2_{Table}$ ,  $H_0$  acceptée, les deux variables étudiées sont indépendantes, donc non corrélées

$$\chi^2_{données} = \sum \frac{(O_{ij} - E_{ij})^2}{E_{ij}}$$

avec

$O_{ij}$  : la valeur observée

$E_{ij}$  : la valeur attendue sous l'hypothèse d'indépendance, et

$$E_{ij} = \frac{O_{i+} * O_{+j}}{N}$$

Où

$$O_{i+} = \sum_{j=1}^J O_{ij} \quad \text{et} \quad O_{+j} = \sum_{i=1}^I O_{ij}$$

Le Test de  $\chi^2$  connaît plusieurs utilités, à part l'étude de corrélation,

- Le test de  $\chi^2$  d'adéquation, dans lequel on cherche à vérifier si une série de données statistiques suit ou non une loi de probabilité prédéfinie.
- Le test de  $\chi^2$  d'homogénéité, lequel consiste à vérifier si deux listes de nombres de même effectif dérivent ou non d'une même loi de probabilité.

ANNEXE IV : Modèle de cahier d'enregistrement lors de l'auto-ciblage (en malgache, et sa traduction en français)

		Naoty omena manaraka ny mason-tzivana / Note attribuée selon la grille de ciblage													
		Isan'ny sakafo isan'andro		Rano		Trano fonene		Zaza latsaky ny 5 taona		Isan'ny zaza nateraka		Isan'ny olona ao		Lohan-pianakaviana	
		Nombre de repas pris par jour		Eau		Statut d'occupation		Enfants moins de 5 ans		Nb. d'enfants nés		Taille du ménage		Chef de famille	
		Isan'ny sakafo isan'andro		Rano		Trano fonenana		Isan'ny zaza < 5 taona		Isan'ny zaza nateraka & Isan'ny zaza ao @akohonana		Isan'ny zaza nateraka		Secteur	
		Nb. des repas pris par jour		Eau		Statut d'occupation		Nb. des enfants de moins de 5 ans		Nb. des enfants nés & Taille du ménage		Nb. des enfants nés & Taille du ménage		secteur	
		Métier		Asa fivelomana											
		Maman-bady (1) / Mary vady (2) / Mpitovo (3)		Taona		Lahy (L) / Vavy (V)		Marié (1) / veuf (2) / Célibataire (3)		Age		Homme (L) / Femme (V)			
		ANARANA (+CIN)		ANARANA (+CIN)											
		Daty		Date											
		N°		N°											

ANNEXE V : Questions posées aux intéressés au sous-projet lors de l'inscription

	<b>Question posée par le CC</b>		<b>Question normalement posée</b>	
	<b>En malgache</b>	<b>Sa traduction</b>	<b>En malgache</b>	<b>Sa traduction</b>
Q1	<i>Iza no anaranao ?</i>	Comment vous appelez-vous ?	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Q2	<i>Firy taona ianao?</i>	Quel âge avez-vous ?	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Q3	<i>Manam-bady ve ianao ?</i>	Etes-vous marié ?	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Q4	<i>Firy ny zaza nateraka ?</i>	Combien d'enfants avez-vous ?	<i>Firy ny zanaka mbola sahanina?</i>	Combien d'enfants sont encore à votre charge?
Q5	<i>Firy ianareo no ao an-tokatrano?</i>	Combien êtes-vous dans le foyer?	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Q6	<i>Firy ny zaza 5 taona no mihidina, ao an-tokatranonao?</i>	Combien d'enfants de moins de 5 ans y a-t-il dans votre foyer ?	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Q7	<i>Misa ve ianao?</i>	Est-ce que vous travaillez ?	<i>Inona no asanao?</i>	Quel est votre métier ?
Q8	<i>Tompontrano sa mpanofa ?</i>	Etes-vous propriétaire ou locataire de votre maison ?	<i>Tompontrano sa mpanofa sa ankoatr'izay?</i>	Etes-vous propriétaire ou locataire de votre maison ou autre?
Q9	<i>Ao amin'ny Kartie inona no misy anareo?</i>	Dans quel secteur habitez-vous ?	<i>Firy ny lot-tranonareo ?</i>	Quelle est votre adresse exacte ?
Q10	<i>Aiza ianareo no maka rano ho sotroina?</i>	Où vous approvisionnez-vous en eau pour la cuisine ?	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
Q11	<i>Impiry no misakafy ianareo isan'andro?</i>	Combien de fois par jour prenez-vous votre repas ?	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>

ANNEXE VI : Liste des questions exploitées dans l'EPM

Référence EPM	Question	Modalités	Code
id1	Numéro des individus dans le ménage [Taille du ménage]	Effectif	Effectif
s1q0	Age	Age	Age
s1q1	Sexe	Masculin	1
		Féminin	2
s1q2	Lien de parenté avec le CM [Nombre des enfants à charge]	Effectif	Effectif
s1q6	Quelle est votre situation matrimoniale ?	Marié(e) légalement	1
		Marié(e) coutumièrement monogame	2
		Marié(e) coutumièrement polygame	3
		Union libre monogame	4
		Union libre polygame	5
		Divorcé(e)	6
		Séparé(e)	7
		Veuf(ve)	8
		Célibataire	9
s4aq1 & s4aq2 & s4aq3	Avez-vous travaillé au moins une heure au cours des 7 derniers jours ? ou avez-vous fait l'une des activités suivantes (...) ? ou avez-vous un emploi permanent ?	OUI	1
		NON	2
s6q10	Quel est actuellement votre statut d'occupation ?	Propriétaire	1
		Locataire	2
		Logement de fonction	3
		Logement fourni gratuitement par un individu ou un ménage	4
		Occupation provisoire	5
		Autre	6
s6q23a	Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau à boire du ménage ?	Robinet dans le logement	1
		Robinet privé dans la cours	2
		Robinet commun dans la cours	3

		Robinet public/fontaine public	4
		Forage muni de pompe à motrice humaine	5
		Puits muni de pompe à motrice humaine	6
		Puits sans pompe recouvert (protégé)	7
		Puits sans pompe non recouvert (protégé)	8
		Source protégées ou couverte	9
		Source non protégée	10
		Rivière, barrage, lac, mare, fleuve, canal	11
		Eau de pluie	12
		Service camion citerne	13
		Vendeur d'eau	14
		Eau de bouteille	15
		Autres	16
s9q2	Selon votre niveau de vie, votre ménage est parmi :	Les plus riches	1
		Les riches	2
		Moyen	3
		En difficulté	4
		Pauvre	5
s11cq1	Quel a été le nombre de repas pris par jour consommé par les enfants de plus de 12 ans et les adultes vivant dans le ménage, durant les 7 derniers jours ?	Effectif	Effectif



Entretien avec le CC

Comment trouvez-vous la formation qu'on vous a dispensée pour vous permettre de réaliser vos missions en tant que CC ?

Comment trouvez-vous les outils pour le ciblage ?

Comment sauriez-vous que les déclarations faites par les candidats durant l'inscription au sous-projet sont vraies ou fausses ? Y a-t-il des moyens de recouper les informations ? Si oui, lesquels ?

Sondage d'opinion auprès des non-inscrits

Pourquoi ni vous ni aucun autre membre de votre ménage ne s'est inscrit au sous-projet ?

---

## **TABLE DES MATIERES**

	<i>Numéro de page</i>
<b>RESUME</b> .....	<b>vi</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>vi</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>viii</b>
<b>Liste des encadrés</b> .....	<b>viii</b>
<b>Liste des figures</b> .....	<b>ix</b>
<b>Liste des photos</b> .....	<b>ix</b>
<b>Liste des sigles et acronymes</b> .....	<b>x</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1 MATERIELS ET METHODES</b> .....	<b>4</b>
1.1 Justification du choix de la zone d'étude .....	4
1.2 Matériels.....	5
1.2.1 Population étudiée .....	5
1.2.2 Projet EFSRP – Composante Sécurité Alimentaire (SA) et Documents de Projet 5	5
1.2.3 EPM Ankasina 2011 .....	7
1.3 Démarches communes aux deux hypothèses.....	9
1.3.1 Recherche bibliographique.....	9
1.3.2 Comparaison des résultats de ciblage et des données de l'EPM .....	9
1.3.3 Calcul des indicateurs de ciblage.....	9
1.3.3.1 Indicateurs proprement dits.....	9
a) Différentiel de Ciblage (DC) .....	10
b) Part Normalisée des transferts allant aux pauvres et vulnérables de la population (PartN).....	10
1.3.3.2 Evaluation des erreurs du ciblage .....	11
1.4 Démarche de vérification de chaque hypothèse .....	12
1.4.1 Hypothèse 1 : « Les critères adoptés dans le système de notation sont pertinents. » .....	12
1.4.1.1 Sous-hypothèse 1 : « Les critères sont corrélés avec la pauvreté et la vulnérabilité. » .....	12
a) Méthode 1 : Test de $\chi^2$ (« <i>chi-deux</i> » ou « <i>chi carré</i> »).....	12
b) Méthode 2 : Utilisation des indicateurs d'efficacité de ciblage.....	14
1.4.1.2 Sous-hypothèse 2 : « Les critères sont facilement mesurables et observables. ».....	16
a) Pour le CC.....	16
b) Pour les candidats .....	18
1.4.1.3 Sous-hypothèse 3 : « Les critères sont difficilement manipulables par les ménages. » .....	18
a) Entretien avec le CC.....	18

	b) Confrontation des déclarations des ménages candidats avec les données de l'EPM.....	19
1.4.2	Hypothèse 2 : « La combinaison de plusieurs approches adoptées par le FID est efficace et efficiente pour cibler les pauvres. » .....	19
1.4.2.1	Sous-hypothèse 1 : « Le ciblage géographique, première étape du ciblage, est efficace. » .....	20
1.4.2.2	Sous-hypothèse 2 : « L'auto-ciblage, deuxième étape du ciblage, est efficace. » .....	20
	a) Evaluation du $DC_{\text{auto-ciblage}}$ .....	20
	b) Evaluation des erreurs d'inclusion et d'exclusion lors de l'auto-ciblage .....	21
	c) Analyse de la pauvreté subjective des candidats .....	21
	d) Sondage d'opinion des non-inscrits .....	22
1.4.2.3	Sous-hypothèse 3 : « La méthode du ciblage est efficace. » .....	22
	Evaluation des indicateurs d'efficacité de la méthode de ciblage.....	23
1.4.2.4	Sous-hypothèse 4 : « La méthode de ciblage est efficiente. ».....	23
1.5	Limites de l'étude .....	23
1.6	Chronogramme des activités.....	24
<b>2</b>	<b>RESULTATS .....</b>	<b>25</b>
2.1	Pertinence des critères d'éligibilité de bénéficiaires adoptés par le FID.....	25
2.1.1	Corrélation des critères de ciblage du FID à la pauvreté et la vulnérabilité ...	25
2.1.1.1	Corrélation entre chaque critère et la pauvreté, et la vulnérabilité, suite au Test de $\chi^2$ .....	25
2.1.1.2	Corrélation globale des critères, sur base d'indicateurs d'efficacité, partant de l'auto-ciblage .....	25
	a) Candidats classés automatiquement .....	25
	b) Indicateurs d'efficacité du ciblage par critères .....	26
	c) Erreurs du ciblage par critères.....	26
2.1.2	Simplicité de l'application des critères.....	27
2.1.2.1	Simplicité pour le CC.....	27
	a) Erreurs commises par le CC à chaque étape d'utilisation des critères de ciblage.....	27
	b) Assimilation de la formation par le CC.....	29
2.1.2.2	Simplicité pour les candidats.....	29
2.1.3	Fiabilité des critères utilisés .....	29
2.1.3.1	Avis des membres du CC .....	29
2.1.3.2	Fausse déclarations par les candidats lors de l'inscription.....	29
2.2	Efficacité et efficacité de l'ensemble des étapes de ciblage du FID.....	30
2.2.1	Efficacité du ciblage géographique .....	30
2.2.2	Efficacité de l'auto-ciblage .....	30
2.2.2.1	$DC_{\text{auto-ciblage}}$ .....	30
2.2.2.2	Erreurs d'inclusion et d'exclusion lors de l'auto-ciblage.....	31
2.2.2.3	Pauvreté subjective des inscrits et non-inscrits.....	32
2.2.2.4	Causes de non-inscription .....	32
2.2.3	Efficacité de la méthode de ciblage .....	34

2.2.3.1	Indicateurs d'efficacité de la méthode de ciblage .....	34
2.2.3.2	Erreurs d'inclusion et d'exclusion suite à la méthode de ciblage ...	34
2.2.4	Coût du ciblage opté par le FID .....	35
<b>3</b>	<b>DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>36</b>
3.1	Discussions.....	36
3.1.1	Sur la méthodologie .....	36
3.1.1.1	EPM : Baseline .....	36
3.1.1.2	Flexibilité de la taille de la population étudiée .....	36
3.1.1.3	Définition de l'erreur d'exclusion.....	37
3.1.2	Pertinence et limites des critères de ciblage du FID .....	37
3.1.2.1	Corrélation des critères avec la pauvreté et vulnérabilité.....	37
	a) Corrélation élevée de la plupart des critères avec la pauvreté et vulnérabilité.....	37
	b) Spécificités de la zone : limites de la pertinence des critères.....	39
	c) Complémentarité des critères .....	39
3.1.2.2	Commodité de l'utilisation des critères .....	39
	a) Difficulté de l'utilisation des critères par le CC .....	39
	b) Aisance des déclarants face aux critères.....	40
3.1.2.3	Fiabilité des critères utilisés .....	40
	a) Confusion dans l'utilisation des critères.....	40
	b) Copinage du CC.....	41
3.1.3	Efficacité et efficacité de la méthode de ciblage du FID .....	41
3.1.3.1	Efficacité du ciblage géographique .....	41
3.1.3.2	Pertinence et limites de l'auto-ciblage.....	41
3.1.3.3	Points forts de la méthode de ciblage et ses revers .....	42
3.1.3.4	Efficacité du ciblage .....	44
3.2	Recommandations.....	44
3.2.1	Renforcement de l'information et de la communication du sous-projet .	44
3.2.2	Restructuration et accompagnement du CC dans le ciblage .....	44
3.2.3	Ajustement et apport de précision à la grille de ciblage.....	45
3.2.4	Régularisation de la tenue des Registres d'inscription .....	46
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>47</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>48</b>
	<b>ANNEXES</b>	
	<b>Liste des annexes</b>	
	<b>TABLE DES MATIERES</b>	